

PROCÈS-VERBAL DE LA 69^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD
tenue par vidéoconférence le 3 février 2022, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M^{me} Josée Bélanger
M^{me} Johanne Jean
M^{me} Hélène Lauzon
M^{me} Michèle Perron
M. Sylvain Ross

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M. Gilles Couture
M. Réal Laporte
M^{me} Patricia Maltais Tremblay
M. Michael Petawabano

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire

M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENTS :

M^{me} Patricia Huet
M. Robert Prévost

INVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

M. Martin Vachon, coordonnateur Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

La séance se tient en mode virtuel. M^{me} Élisabeth Blais remercie les membres pour leur participation. Tout juste avant de procéder à l'ouverture de la séance, un tour de table est fait et permet à toutes et tous de se présenter aux bénéfices des deux membres nommés par le gouvernement le 1^{er} décembre 2021.

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute à 8 h 09.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions. Aucune n'est soulevée.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun intérêt n'est déclaré.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente, M^{me} Johanne Jean, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu la veille. [REDACTED]

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Poursuite du télétravail;
- Statutaires avec le ministre;
- Entrevue pour le journal mensuel *Informe Affaires* pour la diffusion en janvier 2022 d'un cahier thématique portant sur le développement économique dans le Nord-du-Québec;
- Candidature d'un membre de la Nation inuite au conseil d'administration de la Société;
- Derniers développements dans les dossiers suivants :
 - o SFPPN (un aperçu, suivi complet au point 7 du projet d'ordre du jour);
 - o Qc Rail;
- Relations externes : rencontre avec le gouvernement fédéral sur le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, arrimage avec le Secrétariat aux affaires autochtones et le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;
- Rencontre de l'Assemblée des partenaires du 13 janvier 2022;
- Tenue d'ateliers Dynamix en janvier 2022 pour le personnel;
- Retour sur la migration du site Internet de la Société vers Québec.ca.

Le président-directeur général termine son rapport en informant les membres de deux dossiers qui solliciteront le personnel au cours des prochaines semaines : l'étude des crédits et la fin d'année financière.

6. VICE-PRÉSIDENTE À LA GOUVERNANCE, À L'ADMINISTRATION ET À LA PERFORMANCE

6.1 ÉCHÉANCIER D'ÉLABORATION DU PROCHAIN PLAN STRATÉGIQUE

M^{me} Brigitte Boulianne, vice-présidente à la gouvernance, à l'administration et à la performance, fait une mise en contexte sur le dossier de la planification stratégique et cède ensuite la parole à M^{me} Audray Cloutier, coordonnatrice de la gouvernance administrative dans cette même vice-présidence, qui parle notamment [REDACTED] et des grandes étapes de l'élaboration du prochain plan stratégique de la Société.

Délibérations :

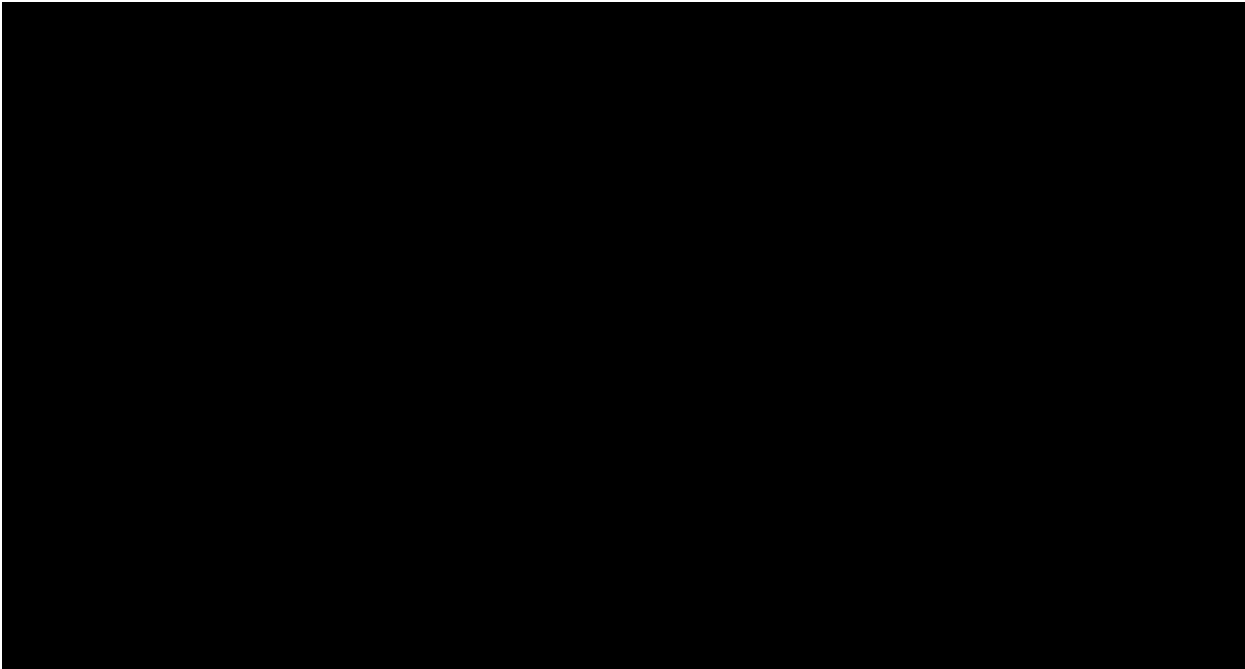
[REDACTED]

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la séance.

7. SFPPN / RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA SPN AU CA DE LA SFPPN

M. Beauchesne, représentant de la SPN au CA de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN), cède la parole à M. Desrochers, qui fait rapport aux administrateurs des derniers développements dans le dossier et répond aux questions des membres.

Délibérations :



M. Desrochers quitte la séance.

M^{me} Julie Bissonnette, vice-présidente, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, et M. Martin Vachon, coordonnateur, Pôle d'expertise en développement durable de la même vice-présidence, se joignent à la séance.

8. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

8.1 NOMINATIONS À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

M. Martin Vachon présente brièvement les candidatures de M. Gabriel Durany, de M. Norman A. Wapachee et de M. Noah Swappie à l'Assemblée des partenaires. Les trois résolutions sont adoptées en bloc.

Nomination de Gabriel Durany à l'Assemblée des partenaires
(Résolution 319-S69)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires

du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d’activité;

ATTENDU QUE l’article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s’est dotée d’un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l’Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d’administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l’Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que monsieur Gabriel Durany, président-directeur général de l’Association québécoise de la production d’énergie renouvelable, soit nommé membre représentant du secteur Énergie à l’Assemblée des partenaires, en remplacement de monsieur Jean-François Samray à ce titre.

Nomination de Norman A. Wapachee à l’Assemblée des partenaires

(Résolution 320-S69)

ATTENDU QUE, par l’article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l’Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l’Assemblée des partenaires de manière à ce qu’elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d’activité;

ATTENDU QUE l’article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s’est dotée d’un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l’Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d’administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l’Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que monsieur Norman A. Wapachee, Grand Chef adjoint de la Nation crie, soit nommé membre représentant la Nation crie à l’Assemblée des partenaires en remplacement de monsieur Abel Bosum, qui agissait à titre de Grand Chef de la Nation.

Nomination de Noah Swappie à l’Assemblée des partenaires

(Résolution 321-S69)

ATTENDU QUE, par l’article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l’Assemblée des partenaires;

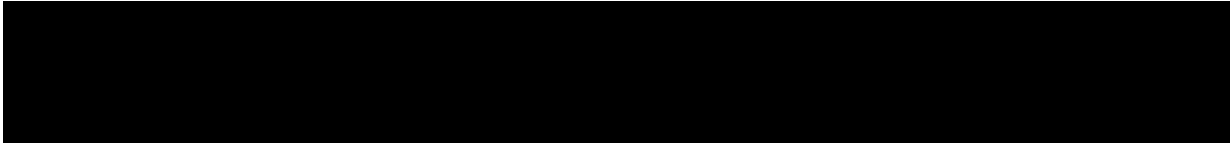
ATTENDU QU’en vertu de l’article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l’Assemblée des partenaires de manière à ce qu’elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires

du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d’activité;

ATTENDU QUE l’article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s’est dotée d’un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l’Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d’administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l’Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;



IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que monsieur Noah Swappie, vice-président de la Société de développement des Naskapis, soit nommé membre représentant la Nation naskapie à l’Assemblée des partenaires en remplacement de monsieur Paul Mameanskum.

8.2 CONSERVATION DU TERRITOIRE

M. Martin Vachon présente les derniers développements et les prochaines étapes dans le dossier des territoires de conservation nordique (Mécanisme d’affectation de 30 % du territoire).

En réponse à la question d’un membre, M. Beauchesne et M. Vachon fournissent des informations sur de nouveaux statuts d’aires protégées introduits lors de la modification de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. 

M^{me} Bissonnette et M. Vachon quittent la séance.

9. DIVERS

Sans objet.

M^{me} Johanne Jean quitte la séance au cours du huis clos, vers 9 h 30.

10. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l’article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d’administration de la Société du Plan Nord*. Ce huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 9 h 22 et se termine à 9 h 47. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 9 h 47. Le huis clos se termine à 9 h 50.

12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 24 mars 2022.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 9 h 50.



Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 70^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue par vidéoconférence le 24 mars 2022, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente

M^{me} Josée Bélanger

M^{me} Patricia Huet

M^{me} Patricia Maltais Tremblay

M. Michael Petawabano (absent en début de séance)

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général

M. Gilles Couture

M^{me} Johanne Jean (absente en début de séance)

M^{me} Michèle Perron

M. Robert Prévost (absent en début de séance)

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire

M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENTS :

M. Réal Laporte

M^{me} Hélène Lauzon

M. Sylvain Ross

8. SFPPN/RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA SPN AU CA DE LA SFPPN

Le procès-verbal du point portant sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) / Rapport du représentant de la SPN au CA de la SFPPN est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M^{me} Blais mentionne que, pour prévenir tout risque de conflit d'intérêts, M. Gilles Couture se retirera dorénavant de tous les échanges portant sur la SFPPN, considérant qu'il est membre du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Sept-Îles.

M. Beauchesne, représentant de la SPN au CA de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN), cède la parole à M. Desrochers, qui fait rapport aux administrateurs des derniers développements dans le dossier et répond aux questions des membres.

Délibérations :

M. Desrochers quitte la séance.

La séance est interrompue pour une pause de 10 minutes. Elle reprend à 10 h 58.



Présidente du conseil



Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 70^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue par vidéoconférence le 24 mars 2022, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M ^{me} Élisabeth Blais, présidente	M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M ^{me} Josée Bélanger	M. Gilles Couture
M ^{me} Patricia Huet	M ^{me} Johanne Jean (absente en début de séance)
M ^{me} Patricia Maltais Tremblay	M ^{me} Michèle Perron
M. Michael Petawabano (absent en début de séance)	M. Robert Prévost (absent en début de séance)

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire

M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENTS :

M. Réal Laporte

M^{me} Hélène Lauzon

M. Sylvain Ross

INVITÉ(ES) DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M^{me} Jill Morin, responsable des ressources humaines, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la gouvernance

M. Martin Vachon, coordonnateur du Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

M. Jocelyn Douhéré, directeur du Bureau de commercialisation, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

M. Étienne Cassista, directeur de l'administration, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance

M^{me} Karine Candré, responsable de la transformation numérique, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance

M^{me} Andréanne Séguin, responsable des communications, Direction des affaires autochtones, des affaires externes et des communications

La séance se tient en mode virtuel. Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute vers 8 h 00. M^{me} Élisabeth Blais remercie les membres pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation. On propose l'ajout de deux sujets au point 10 « Divers » : 1) Séance du conseil d'administration sur le territoire nordique; 2) Conférence sur l'état du fer. Une période de « huis-clos » est également demandée avant le point 2.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après l'ajout d'un huis clos en début de séance et des sujets au point 10 « Divers ».

Mme Johanne Jean et M. Robert Prévost se joignent à la séance.

M^{mes} Boulianne et Cloutier quittent la séance.

M. Petawabano se joint à la séance au cours du huis clos.

Le huis clos débute, en présence du président-directeur général, à 8 h 03.

Le huis clos se termine à 8 h 29.

M^{mes} Boulianne et Cloutier rejoignent la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions et rappelle que le cas échéant, il est préférable de les faire parvenir à l'avance à la secrétaire. D'ailleurs, des questions ont été formulées par écrit par un membre avant la séance; les réponses seront transmises à tous les membres.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

M. Gilles Couture se déclare en conflit d'intérêts concernant le dossier de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN). M^{me} Blais informe les membres que M. Couture va quitter les séances lors de tout point portant sur la SFPPN. Il n'aura pas accès à la documentation liée, incluant la portion du procès-verbal portant sur le sujet.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

La présidente, M^{me} Michèle Perron, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu le 16 mars 2022.

M^{me} Jill Morin, responsable des ressources humaines, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la gouvernance, se joint à la séance.

4.1 CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS DE LA SPN

M^{me} Perron débute par le dossier des conditions de travail pour lequel elle indique d'emblée qu'une recommandation est faite au conseil d'administration. La parole est cédée à M^{me} Brigitte Boulianne qui projette une présentation et fait un rappel des grandes étapes du cheminement du dossier. M^{me} Jill Morin poursuit avec les propositions liées aux conditions de travail des employé(e)s.

Délibérations :

Modification des conditions de travail des employés de la Société du Plan Nord
(Résolution 322-S70)

ATTENDU QUE le dixième paragraphe de l'article 2 du Règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord prévoit que le conseil d'administration détermine les normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de son personnel;

ATTENDU QUE le neuvième paragraphe de l'article 31 de ce Règlement prévoit que le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines élabore les normes et les barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des employés de la Société du Plan Nord (SPN);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 37 de la Loi sur l'administration publique (LAP) [REDACTED], une autorisation préalable du Conseil du trésor est requise pour toute modification aux conditions de travail du personnel non syndiqué ayant une incidence financière, incluant l'octroi de paramètres d'augmentation des échelles salariales;

[REDACTED]

ATTENDU QUE La Société du Plan Nord a élaboré celles-ci après consultation des membres du comité de direction de la SPN, des membres du comité de gouvernance d'éthique et de ressources humaines et qu'elle s'est fait accompagner par l'équipe du Secrétariat du Conseil du trésor tout au long de la démarche afin de respecter les balises octroyées par le Gouvernement du Québec;

[REDACTED]

ATTENDU QU'afin de se conformer à ces lignes, la SPN a procédé à l'actualisation des conditions de nomination, normes et barèmes de rémunération, avantages sociaux et autres conditions de travail des vice-présidents et vice-présidentes, préalablement approuvés (2015-20-S05) puis modifiés (2017-107-S26) par le conseil d'administration;

[REDACTED]

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines:

D'APPROUVER la Directive portant sur les conditions de travail du personnel technique, des fonctionnaires, professionnels, ingénieurs et avocats, laquelle sera substantiellement conforme au projet de directive soumis à la présente séance;

D'APPROUVER la Directive portant sur les conditions de travail du personnel d'encadrement et des conseillers et conseillères en gestion des ressources humaines, laquelle sera substantiellement conforme au projet de directive soumis à la présente séance;

D'APPROUVER le Règlement portant sur les conditions d'emploi des vice-présidents et vice-présidentes, lequel sera substantiellement conforme au projet de règlement soumis à la présente séance, et ainsi, approuver les modifications apportées aux conditions de nomination, normes et barèmes de rémunération, avantages sociaux et autres conditions de travail des vice-présidents et vice-présidentes;

D'APPROUVER les paramètres de rémunération additionnels pour le personnel de la Société du Plan Nord :

Un paramètre général d'augmentation des échelles salariales de 2 % pour l'ensemble du personnel au 1^{er} avril 2022;

Une rémunération additionnelle de 0,33 \$ pour chaque heure rémunérée du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

Une rémunération additionnelle pouvant varier, selon le corps d'emploi, entre 0,66 \$ et 0,33 \$ pour chaque heure rémunérée du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, sous respect des modalités et approbations prescrites par le SCT;

Une bonification additionnelle des échelles salariales les plus basses s'appliquant au plus tôt en avril 2022, sous respect des modalités et approbations prescrites par le SCT.

M^{me} Jill Morin quitte la séance.

Une motion de félicitations est proposée à l'attention du personnel ayant travaillé sur ce dossier.

Motion de félicitations à l'équipe de la VPGAP ayant travaillé sur le dossier des conditions de travail

(Résolution 323-S70)

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration ont pu constater le travail colossal réalisé dans le dossier des conditions de travail;

ATTENDU QU'ils ont été en mesure de constater avec quelle minutie l'équipe a accompli la tâche;

ATTENDU QU'ils souhaitent souligner la créativité avec laquelle le dossier a été abordé;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE une motion de félicitations aux employés de la Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance ayant travaillé sur le dossier des conditions de travail.

4.2 ACTUALISATION DE LA DESCRIPTION DU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT(E) AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

M^{me} Perron poursuit son rapport en abordant le dossier de l'actualisation de la description du poste de vice-président(e) au développement durable et aux partenariats en territoire nordique.

Elle précise que les modifications visent :

- l'ajout de précisions sur le rôle de la SPN dans le plan d'action nordique;
- des ajustements en lien avec les trois unités de la vice-présidence;
- la clarification des compétences requises.

Actualisation de la description d'emploi du poste de vice-président(e) au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

(Résolution 324-S70)

ATTENDU QUE les descriptions d'emploi des postes de vice-président - Infrastructures et investissement stratégiques et vice-président - Développement durable et partenariats en territoire nordique ont été approuvées par le conseil d'administration en juin 2015 (résolution 19-S04) et actualisées le 26 mars 2020 (résolution 259-S54);

ATTENDU QUE l'actuelle vice-présidente au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, madame Julie Bissonnette, a été nommée à titre de sous-ministre associée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et qu'elle entre en fonction le 7 mars 2022;

ATTENDU QU'il il fait partie des bonnes pratiques de procéder à la révision de la description de fonction pour assurer le maintien de sa cohérence avec l'évolution de la Société du Plan Nord;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines :

D'APPROUVER la description d'emploi actualisée du poste vice-président(e) au développement durable et aux partenariats en territoire nordique.

M^{me} Perron termine en mentionnant qu'une séance sera ajoutée à l'agenda du comité pour la prochaine année afin de traiter du volet des ressources humaines dans la planification intégrée des risques.

5. FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA DOTATION DU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT(E) AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

M^{me} Blais explique le contexte entourant la nécessité de pourvoir au poste de vice-président(e) au développement durable et aux partenariats en territoire nordique. Elle mentionne la composition du comité de sélection proposée et les membres prennent la résolution suivante :

Formation d'un comité de sélection pour la dotation du poste de vice-président(e) au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

(Résolution 325-S70)

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté (résolution 2015-20-S05), puis actualisé (résolution 2017-107-S26 et résolution 322-S70) les Conditions de nomination, normes et barème de rémunération, avantages sociaux et autres conditions de travail des vice-présidents;

ATTENDU QUE l'article 3 des Conditions de nomination, normes et barème de rémunération, avantages sociaux et autres conditions de travail des vice-présidents prévoit que les vice-présidents sont nommés par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE le 4^e paragraphe de l'article 2 du Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord (SPN) prévoit que le conseil d'administration peut constituer des comités pour l'étude de questions particulières ou pour faciliter le bon fonctionnement de la Société, leur attribuer les pouvoirs nécessaires à l'exercice de leur mandat, en nommer les membres et déterminer leurs règles de fonctionnement;

ATTENDU QU'à sa séance du 16 février 2022, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de madame Julie Bissonnette, qui occupait à cette date le poste de vice-présidente au développement durable et aux partenariats en territoire nordique de la Société du Plan Nord, à titre de sous-ministre associée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, à compter du 7 mars 2022;

ATTENDU QUE le plan d'effectif adopté par le conseil d'administration prévoit le poste de vice-président(e) au développement durable et aux partenariats en territoire nordique (résolution 258-S54-SPN);

ATTENDU QU'il est opportun de pourvoir le poste de vice-président(e) au développement durable et aux partenariats en territoire nordique dans les meilleurs délais afin de limiter la période de transition;

ATTENDU que la création d'un comité de sélection fait partie des bonnes pratiques de gestion;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE FORMER un comité de sélection composé de la présidente du conseil d'administration, de la présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, de la présidente du comité de vérification ainsi que du président-directeur général;

DE PRÉVOIR QUE M. Gilles Couture, administrateur, agira à titre de substitut dans le cas où l'un des membres du comité de sélection ne pouvait y participer;

DE MANDATER le comité à faire une recommandation au conseil d'administration quant aux candidats à retenir pour le poste de vice-président(e) au développement durable et aux partenariats en territoire nordique.

M^{me} Blais présente le calendrier. M. Beauchesne fait mention du nombre de candidatures obtenues jusqu'à présent et rappelle aux membres que le poste est ouvert sur le territoire nordique. M^{me} Boulianne avise les membres de la possibilité de la tenue d'une séance extraordinaire pour la nomination à ce poste.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Rencontres tenues avec le cabinet du ministre;
- Commission provisoire des crédits tenue le 23 mars 2022;
- Présentation du PAN 20-23 lors de la rencontre annuelle du Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) et présence à la rencontre hivernale du comité conjoint MERN\CPEQ;
- Formation en gestion intégrée des risques offerte au CA et au CODIR le 10 mars 2022;
- Production d'un tableau des indicateurs clés de performance pour septembre 2022;
- Candidature d'un membre de la Nation inuite au conseil d'administration de la Société;
- [REDACTED]
- Derniers développements dans les dossiers suivants :
 - SFPPN (un aperçu, suivi complet au point 8 de l'ordre du jour);
 - Grande Alliance;
- Assemblée des partenaires : suivi de la rencontre du 13 janvier 2022;
- Transformation numérique;
- Simulation effectuée en février pour tester le Plan de continuité des activités;
- Période de reddition de comptes : étude des crédits, rapport d'activité.

À la demande d'un membre, M. Beauchesne termine son rapport en parlant brièvement du cheminement du projet de loi 4 – Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives.

7. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

M. Martin Vachon, coordonnateur, Pôle d'expertise en développement durable de la Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la séance.

7.1 VALIDATION DE LA DÉMARCHE DU PAN POST-2023

M. Beauchesne et M. Vachon présentent aux membres la démarche proposée pour l'élaboration d'un plan pour succéder au Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN 20-23), lequel viendra à échéance au 31 mars 2023. Il est notamment question des réflexions post-2023 du personnel de la SPN, du conseil d'administration et de l'Assemblée des partenaires qui alimenteront l'exercice et d'un arrimage avec la planification stratégique de la Société.

7.2 PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2027

M. Beauchesne cède la parole à M. Vachon.

Délibérations :

7.3 CONSERVATION DU TERRITOIRE

Sans objet.

M. Vachon quitte la séance.

M. Jocelyn Douh ret, directeur du Bureau de commercialisation se joint   la s ance.

7.4 JOURN E DU D VELOPPEMENT  CONOMIQUE NORDIQUE

M. Douh ret explique que la Journ e du d veloppement  conomique nordique  tait l'une des actions inscrites au Plan d'exploitation 2021-2022 de la Soci t . Toutefois, afin de pouvoir tenir l' v nement en pr sentiel, la

Journée a été reportée au 31 mai 2022 en raison de la pandémie. M. Douh  ret informe les membres sur les participants, les objectifs vis  s ainsi que l'approche privil  gi  e.

Un membre souligne qu'il s'agit d'une belle initiative et qu'il serait int  ressant d'avoir un compte rendu de l'  v  nement lors de la s  ance du conseil d'administration de juin 2022.

M. Douh  ret quitte la s  ance.

M. Gilles Couture quitte la s  ance.

M. S  bastien Desrochers, vice-pr  sident, Vice-pr  sidence aux infrastructures et aux investissements strat  giques, se joint    la s  ance.

8. SFPPN/RAPPORT DU REPR  SENTANT DE LA SPN AU CA DE LA SFPPN

Le proc  s-verbal du point portant sur la Soci  t   ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) / Rapport du repr  sentant de la SPN au CA de la SFPPN est r  dig  , transmis aux membres concern  s et conserv   distinctement de mani  re    pr  venir tout risque de conflit d'int  r  ts.

M. Desrochers quitte la s  ance.

La s  ance est interrompue pour une pause de 10 minutes. Elle reprend    10 h 58.

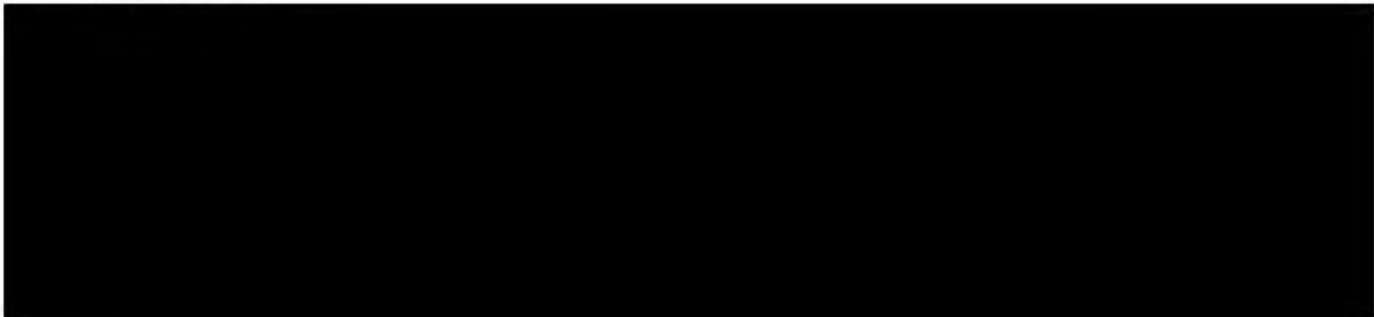
9. VICE-PR  SIDENT    LA GOUVERNANCE,    L'ADMINISTRATION ET    LA PERFORMANCE

M.   tienne Cassista, directeur de l'administration, Vice-pr  sidence    la gouvernance,    l'administration et    la performance, se joint    la s  ance.

9.1 OPTIMISATION BUDG  TAIRE

M. Cassista explique le contexte entourant l'optimisation de l'enveloppe budg  taire accord  e    la SPN pour l'ann  e 2021-2022 et le versement    la Soci  t   de d  veloppement de la Baie-James pour la r  fection de la route Billy-Diamond.

D  lib  rations :



Optimisation budgétaire 2021-2022 – Versement à la Société de développement de la Baie-James pour la réfection de la route Billy-Diamond

(Résolution 326-S70)

ATTENDU QUE l'orientation 1 du Plan d'action nordique 2020-2023 est : Un accès optimisé au territoire;

ATTENDU QUE l'une des actions priorisées dans ce plan d'action est de poursuivre les travaux de la phase 1 visant la réfection de la route Billy-Diamond;

ATTENDU QUE des dépenses budgétées par la Société du Plan Nord en 2021-2022 ne se sont pas réalisées en cours d'année et que le montant final des disponibilités sera connu en fin d'année;

ATTENDU QUE l'avancement des travaux de la route Billy-Diamond permet d'assumer plus rapidement certaines dépenses d'infrastructures prévues pour les prochaines années et de réduire les coûts d'intérêts liés au financement de ces activités, libérant les sommes pour des activités en lien direct avec la mission;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à devancer le versement prévu à la Société de développement de la Baie-James, pour un montant à établir en fonction des disponibilités budgétaires de fin d'année et ne pouvant excéder 10,0 millions \$, pour des travaux de réfection effectués à la route Billy-Diamond;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société à signer, pour et au nom de cette dernière, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à cette décision.

M. Étienne Cassista quitte la séance.

M^{me} Karine Candré, responsable de la transformation numérique, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance et M^{me} Andréanne Séguin, responsable des communications, Direction des affaires autochtones, des affaires externes et des communications, se joignent à la séance.

9.2 NOUVELLE PLATEFORME COLLABORATIVE : INTRANORD

Après une brève mise en contexte sur l'IntraNord, une plateforme collaborative venant remplacer l'intranet à la Société, M^{me} Boulianne cède la parole à M^{mes} Candré et Séguin qui présentent l'outil.

Délibérations :

[REDACTED]

M^{mes} Karine Candré et Andréanne Séguin quittent la séance.

9.3 ÉLABORATION DU PROCHAIN PLAN STRATÉGIQUE - SUIVI

M^{me} Boulianne et M^{me} Cloutier parlent des dernières étapes franchies dans le cadre des travaux d'élaboration du prochain Plan stratégique de la Société.

[REDACTED]

10. DIVERS

Outre les deux sujets ajoutés à l'ordre du jour en début de séance, deux autres sujets sont ajoutés en divers.

1) Séance du conseil d'administration sur le territoire nordique

Un mandat est donné à l'équipe de la SPN de commencer à préparer la rencontre sur le territoire nordique. Le séjour aura lieu entre le 13 et le 16 septembre 2022; reste à établir s'il sera de 2 ou 3 nuits. Les discussions tendent vers une visite des endroits suivants : Fermont, Schefferville, Matimekush-Lac John et Kawawachikamach.

2) Conférence sur l'état du fer

Après avoir sondé l'intérêt des membres à participer à la Conférence sur l'état du fer qui aura lieu à Québec les 18 et 19 mai 2022, il est convenu, pour des raisons de coûts, que seule la présidente du conseil d'administration participe si elle le juge opportun. On souligne qu'une formation sur le sujet pourrait être inscrite à la programmation de formation continue des membres au besoin.

3) Déclaration des partenaires sur le site Internet

4) Coordonnées des membres dans Dilitrust

11. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Le huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, a été réalisée au début de la séance. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 12 h 07. Le huis clos se termine à 12 h 14.

12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 16 JUIN 2022

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 16 juin 2022.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 12 :15.

Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 71^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Québec le 12 mai 2022, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M^{me} Josée Bélanger
M^{me} Johanne Jean
M^{me} Hélène Lauzon
M^{me} Michèle Perron
M. Sylvain Ross

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M. Gilles Couture
M. Réal Laporte (absent en début de séance)
M. Robert Prévost
M. Michael Petawabano (en mode virtuel)

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire (en mode virtuel)
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe (en mode virtuel)

ABSENTE :

M^{me} Patricia Huet

INVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

[REDACTED] a remis sa démission à titre d'administratrice de la Société du Plan Nord le 10 mai 2022, portant à 12 le nombre de membres au sein du conseil d'administration.

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute vers 9 h 00. M^{me} Élisabeth Blais souhaite la bienvenue aux membres.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation. M^{me} Blais mentionne que les échanges sur le point 5 concernant la nomination d'un ou d'une vice-président(e) à la vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique se tiendront en huis-clos, en présence du président-directeur général.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Il est déjà inscrit à l'ordre du jour que M. Michael Petawabano est en conflit concernant le point 3 lié au financement du projet de téléphonie mobile en Eeyou Istchee Baie-James. Aucun autre intérêt n'est déclaré.

M. Michael Petawabano quitte la séance pour prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la séance en mode virtuel.
M. Réal Laporte joint la séance au cours du point 3.

3. FINANCEMENT DU PROJET DE TÉLÉPHONIE MOBILE (PHASE 1 ET 2) EN EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES

Le procès-verbal du point portant sur le financement du projet de téléphonie mobile en Eeyou Istchee Baie-James est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M. Sébastien Desrochers quitte la séance.

M. Michael Petawabano rejoint la séance.

4. VICE-PRÉSIDENCE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

4.1 NOMINATIONS À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

M. Patrick Beauchesne présente brièvement les candidatures de M. Steeve Beaupré et M. Andry Moorhouse à l'Assemblée des partenaires. Les deux résolutions sont adoptées en bloc.

Nomination de Steeve Beaupré à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 328-S71)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que Monsieur Steeve Beaupré, maire de Sept-Îles, soit nommé membre représentant de la région Côte-Nord.

Nomination de Andy Moorhouse à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 329-S71)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE le Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

Que monsieur Andy Moorhouse, vice-président du développement économique à la Société Makivik, soit nommé membre représentant la Nation inuit en remplacement de madame Maggie Emudluk, qui agissait à titre de vice-présidente du développement économique à la Société Makivik.

Vers 9 h 25, la séance se poursuit à huis clos en présence du président-directeur général.
Mesdames Boulianne et Cloutier quittent la séance.

5. NOMINATION D'UN (E) VICE-PRÉSIDENT (E) VPDDPTN

Nomination à la vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

(Résolution 330-S71)

ATTENDU QUE les conditions de nomination, normes et barèmes de rémunération, avantages sociaux et autres conditions de travail des vice-présidents adoptés par le conseil d'administration en 2015 (résolution 20-S05) et modifiés en 2017 (107-S26) et en 2022 (résolution 322-S70) prévoient, à l'article 3 que « les vice-présidents sont nommés par le conseil d'administration, en fonction des critères qu'il établit et sont sous l'autorité du président-directeur général. »

ATTENDU QU'À sa séance du 24 mars 2022, le conseil d'administration a procédé à la formation d'un comité de sélection pour la dotation du poste de vice-président(e) au développement durable et aux partenariats en territoire nordique (résolution 325-S70).

ATTENDU QUE l'expérience de monsieur Ian Morissette répond aux besoins exprimés dans la description de fonctions du poste telle qu'approuvée par le conseil d'administration (résolution 324-

S70), qu'il dispose d'une vaste expérience des domaines d'activités de la Société [REDACTED]

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER Monsieur Ian Morissette, à titre de vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, à compter du 20 juin 2022, pour un mandat de cinq ans.

Que le classement et les conditions de travail soient ceux prévus aux conditions de nomination, normes et barèmes de rémunération, avantages sociaux et autres conditions de travail des vice-présidents en vigueur.

Le huis-clos se termine vers 9 h 45.

Mesdames Brigitte Boulianne et Audray Cloutier rejoignent la séance.

Il est convenu d'ajouter deux points en divers : l'un concernant la démission d'une administratrice et l'autre sur la marque de reconnaissance adressée à un ancien membre du conseil d'administration.

6. DIVERS

M^{me} Blais informe les membres que [REDACTED] a remis sa démission à titre d'administratrice de la Société du Plan Nord le 10 mai 2022.

Il est convenu que le cadeau destiné à M. Rémy « Kak'wa » Kurtness pour souligner son implication à titre de membre du conseil d'administration lui soit remis en main propre par un membre du conseil d'administration.

7. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera à Québec le jeudi 16 juin 2022. Elle sera précédée d'une rencontre du comité de vérification le 14 juin.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 9 h 55.

[REDACTED]

Présidente du conseil

[REDACTED]

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 71^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Québec le 12 mai 2022, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M^{me} Josée Bélanger
M^{me} Johanne Jean
M^{me} Hélène Lauzon
M^{me} Michèle Perron
M. Sylvain Ross

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M. Gilles Couture
M. Réal Laporte (absent en début de séance)
M. Robert Prévost
M. Michael Petawabano (en mode virtuel)

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire (en mode virtuel)
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe (en mode virtuel)

ABSENTE :

M^{me} Patricia Huet

M. Michael Petawabano quitte la séance pour le point 3.
M. Sébastien Desrochers joint la séance.

3. VICE-PRÉSIDENCE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

3. FINANCEMENT DU PROJET DE TÉLÉPHONIE MOBILE (PHASE 1 ET 2) EN EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES

M. Desrochers présente aux membres le projet de téléphonie mobile de la Société Eeyou de la Baie-James en s'arrêtant sur le volet du financement et sur les autorisations gouvernementales requises. [REDACTED]
[REDACTED]

Délibérations

**Financement du projet de téléphonie mobile (Phases 1 et 2) en Eeyou Istchee
Baie-James**

(Résolution 327-S71)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord a comme mission de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique, notamment en coordonnant la réalisation d'infrastructures stratégiques et en accompagnant et appuyant les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaire, social et économique;

ATTENDU QUE le projet de téléphonie mobile en Eeyou Istchee Baie-James est une infrastructure stratégique qui permettra le déploiement d'un réseau sans fil mobile 4G LTE dans toutes les communautés et le long des routes en Eeyou Istchee Baie-James, permettant d'augmenter la sécurité des usagers;

ATTENDU QU'une somme de 11 000 000 \$ est nécessaire pour compléter le montage financier du projet, dont les partenaires sont le ministère du Conseil exécutif et Infrastructures Canada;

ATTENDU QUE cette somme a été rendue disponible au budget 2022-2023 de la Société à la suite de la démarche d'optimisation budgétaire réalisée en 2021-2022 (résolution 326-S70-SPN);

ATTENDU QUE le Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits de la Société du Plan Nord a été pris en vertu de l'article 43 de la Loi sur la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE l'article 7 de ce règlement prévoit que le président-directeur général est autorisé à signer tout document relatif aux promesses et octrois de subventions hors programme, incluant les déboursés et versements reliés à ces documents, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, et que le montant maximal de la contribution financière dépasse ce montant;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Et ce, conditionnellement à l'obtention de décisions favorables du gouvernement du Québec concernant la signature de deux conventions assimilables à des ententes en matière d'affaires autochtones en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

DAUTORISER le versement d'une contribution financière d'un maximum de 11 M\$, concrétisée au sein de deux conventions d'aide financière, à la Société Eeyou de la Baie-James pour la réalisation du projet de téléphonie mobile (Phases 1 et 2) en Eeyou Istchee Baie-James;

DAUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à cette aide financière.

Un membre demande que l'on remplace l'acronyme « SEBJ » utilisé pour « Société Eeyou de la Baie-James » afin d'éviter la confusion avec la « Société d'énergie de la Baie-James » identifier avec ce même acronyme depuis des décennies.

M. Sébastien Desrochers quitte la séance.
M. Michael Petawabano rejoint la séance.


Président du conseil


Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 72^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**

tenue en présentiel et par vidéoconférence le 16 juin 2022, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS en personnes :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M^{me} Hélène Lauzon
M^{me} Michèle Perron

PRÉSENTS par vidéoconférence :

M^{me} Josée Bélanger
M. Gilles Couture
M^{me} Patricia Huet
M^{me} Johanne Jean
M. Réal Laporte (absent en début de rencontre)
M. Robert Prévost (absent en début de rencontre)
M. Sylvain Ross

Également présentes en personne :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENT :

M. Michael Petawabano

INVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M. Étienne Cassista, directeur, Direction de l'administration, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance
M^{me} Maryse Quimper, directrice, Direction des affaires autochtones, des relations externes et des communications, Bureau du président-directeur général
M. Martin Vachon, coordonnateur du Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Jocelyn Douhétet, directeur, Bureau de commercialisation, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

La séance se tient en mode hybride (présentiel et virtuel).

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute vers 8 h 05. M^{me} Élisabeth Blais souhaite la bienvenue aux membres.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions. Aucune question n'est soulevée.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

La présidente incite les membres à inscrire à leur agenda les dates des séances pour la prochaine année, lesquelles sont incluses au calendrier déposé dans l'ordre du jour de consentement.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

La présidente indique qu'elle se retirera pour le point 9.2 sur le financement de l'hébergement étudiant à Sept-Îles, car elle est membre du conseil d'administration du Cégep de Sept-Îles. M. Gilles Couture se retirera pour sa part lors du point 10 concernant le dossier de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU 14 JUIN 2022

La présidente du comité de vérification, M^{me} Johanne Jean, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu le 14 juin 2022.

M. Étienne Cassista, directeur, Direction de l'administration, se joint à la séance par vidéoconférence.

M. Réal Laporte et M. Robert Prévost se joignent à la séance au cours du point 4.1, avant la prise de décision.

4.1 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 31 MARS 2022

La parole est ensuite donnée à M. Cassista qui présente sommairement l'état des résultats ainsi que l'état de la situation financière.

Délibérations :

États financiers vérifiés au 31 mars 2022

(Résolution 331-S72)

ATTENDU QUE l'article 67 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* prévoit que la Société doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, produire au ministre les états financiers pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE le sixième paragraphe de l'article 32 du Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord prévoit que le comité de vérification examine et recommande au conseil d'administration l'approbation des états financiers de la Société;

ATTENDU QUE la Société se qualifie comme étant un « organisme du gouvernement » au sens du paragraphe 3 de l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et qu'elle est donc assujettie à la compétence du vérificateur général;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFP Pointe-Noire), lors de sa réunion 29 mai 2022, a approuvé les états financiers de la SFP Pointe-Noire pour la même période;

ATTENDU QUE le résultat d'audit des états financiers, effectué par le vérificateur général du Québec pour la Société du Plan Nord, a été présenté au comité de vérification par les représentants du vérificateur général, que les membres ont pu s'exprimer sur ce résultat et qu'ils sont en accord avec le contenu de celui-ci;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 mars 2022 de la Société du Plan Nord, tel que soumis à la présente séance.

D'AUTORISER la transmission des états financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 mars 2022 de la Société du Plan Nord au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles qui est également ministre responsable de la Société du Plan Nord.

M. Cassista quitte la séance.

4.2 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021-2022

Rapport d'activité 2021-2022

(Résolution 332-S72)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* (chapitre S-16.011), modifié par la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État* et modifiant d'autres dispositions législatives (2022, chapitre 19), la Société doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, produire au ministre un rapport annuel de gestion pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE l'article 68 de cette même Loi, modifié par la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État* et modifiant d'autres dispositions législatives, prévoit que le ministre dépose le rapport annuel de gestion devant l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception, ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02) et que le paragraphe 2 de l'article 15 de cette loi, modifiée par la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État* et modifiant d'autres dispositions législatives, prévoit que le conseil d'administration approuve le rapport annuel de gestion;

ATTENDU QU'avant l'entrée en vigueur de la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État* et modifiant d'autres dispositions législatives, les articles précités faisaient référence à un « rapport d'activité » plutôt qu'à un « rapport annuel de gestion »;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État* et modifiant d'autres dispositions législatives est postérieure à la date visée par le rapport d'activité de la Société pour l'exercice 2021-2022;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* prévoit également l'approbation du rapport d'activité par le conseil d'administration au deuxième paragraphe de l'article 2;

ATTENDU QUE le sixième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 32 de ce Règlement prévoit que le comité de vérification examine et recommande au conseil d'administration l'approbation du rapport d'activité de la Société;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER le Rapport d'activité 2021-2022 de la Société du Plan Nord, dans une version substantiellement conforme à celle soumise à la présente séance;

DE TRANSMETTRE le Rapport d'activité 2021-2022 de la Société au ministre responsable de la Société du Plan Nord pour un dépôt devant l'Assemblée nationale.

4.3 PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS, NOMINATION DES STRATÈGES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nomination des stratèges auprès de la cellule de gestion de crise

(Résolution 333-S72)

ATTENDU QUE la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que le conseil d'administration doit établir les politiques d'encadrement de la gestion des risques associées à la conduite des affaires de la Société (paragraphe 8 de l'article 15);

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit établir les processus de gestion des risques de la Société conformément au *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* (ci-après : « Règlement ») (paragraphe 11 de l'article 2);

ATTENDU QUE le comité de vérification doit s'assurer que soit mis en place le processus de gestion des risques conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (paragraphe 4 de l'article 24) et au Règlement (paragraphe 4 de l'article 32);

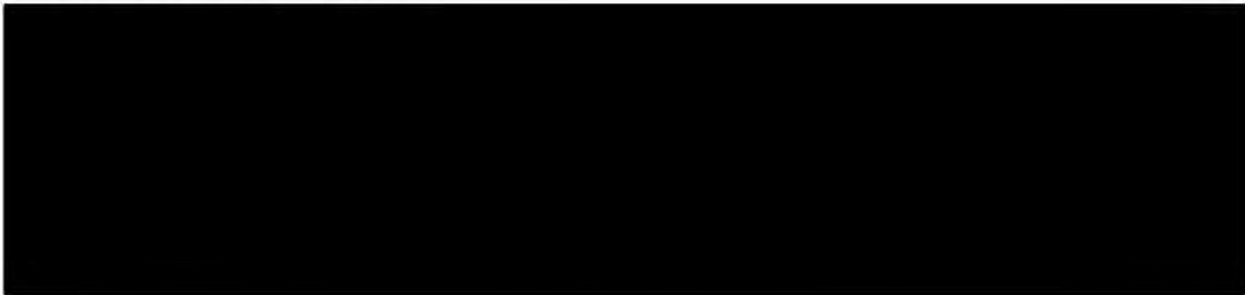
ATTENDU QUE le Plan de continuité des activités (PCA) approuvé par le président-directeur général en mars 2021 émane du Plan de gestion intégrée des risques 2019-2021 adopté par le conseil d'administration en décembre 2019 (résolution 251-S52);

ATTENDU QUE le PCA est un document stratégique rassemblant de l'information sur les stratégies de reprise des activités;

ATTENDU QUE ce plan détaille trois niveaux d'incident, dont la situation de crise;

ATTENDU QU'EN cas de situation de crise, il est judicieux que des membres du conseil d'administration soient appelés à agir comme stratèges auprès de la cellule de gestion de crise et qu'il y a lieu de les identifier;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



4.4 RAPPORT DE SURVEILLANCE ET DE REVUE AU 31 MARS 2022 DU PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES 2021-2024

M^{me} Jean termine son rapport en mentionnant que le Rapport de surveillance et de revue au 31 mars 2022 du Plan de gestion intégrée des risques 2021-2024 leur a été déposé pour information. À la demande de M^{me} Jean, M^{me} Boulianne en fait une courte présentation aux membres.



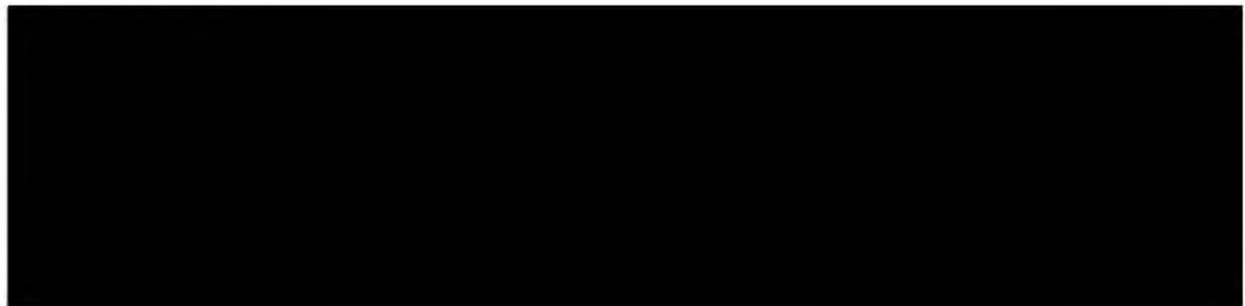
5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CGERH (ÉVALUATION CA)

M^{me} Michèle Perron, présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (CGERH), fait rapport aux membres des résultats de l'évaluation du conseil d'administration à laquelle toutes et tous ont participé.

M^{me} Perron félicite toute l'équipe en charge de la coordination des travaux du conseil d'administration.

M^{me} Perron profite de l'occasion pour rappeler aux membres qu'ils ont reçu la veille une fiche d'information concernant l'adoption du projet de loi 4 - *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État* et modifiant d'autres dispositions législatives. Elle demande à M^{me} Audray Cloutier d'en faire une courte présentation.

Délibérations :



M^{me} Bélanger quitte la séance au cours du point 6 pour environ 30 minutes. Elle rejoint la séance par vidéoconférence au cours du même point.

M. Réal Laporte quitte la séance vers la fin du point 6.

M. Robert Prévost quitte la séance vers la fin du point 6 pour environ 30 minutes.

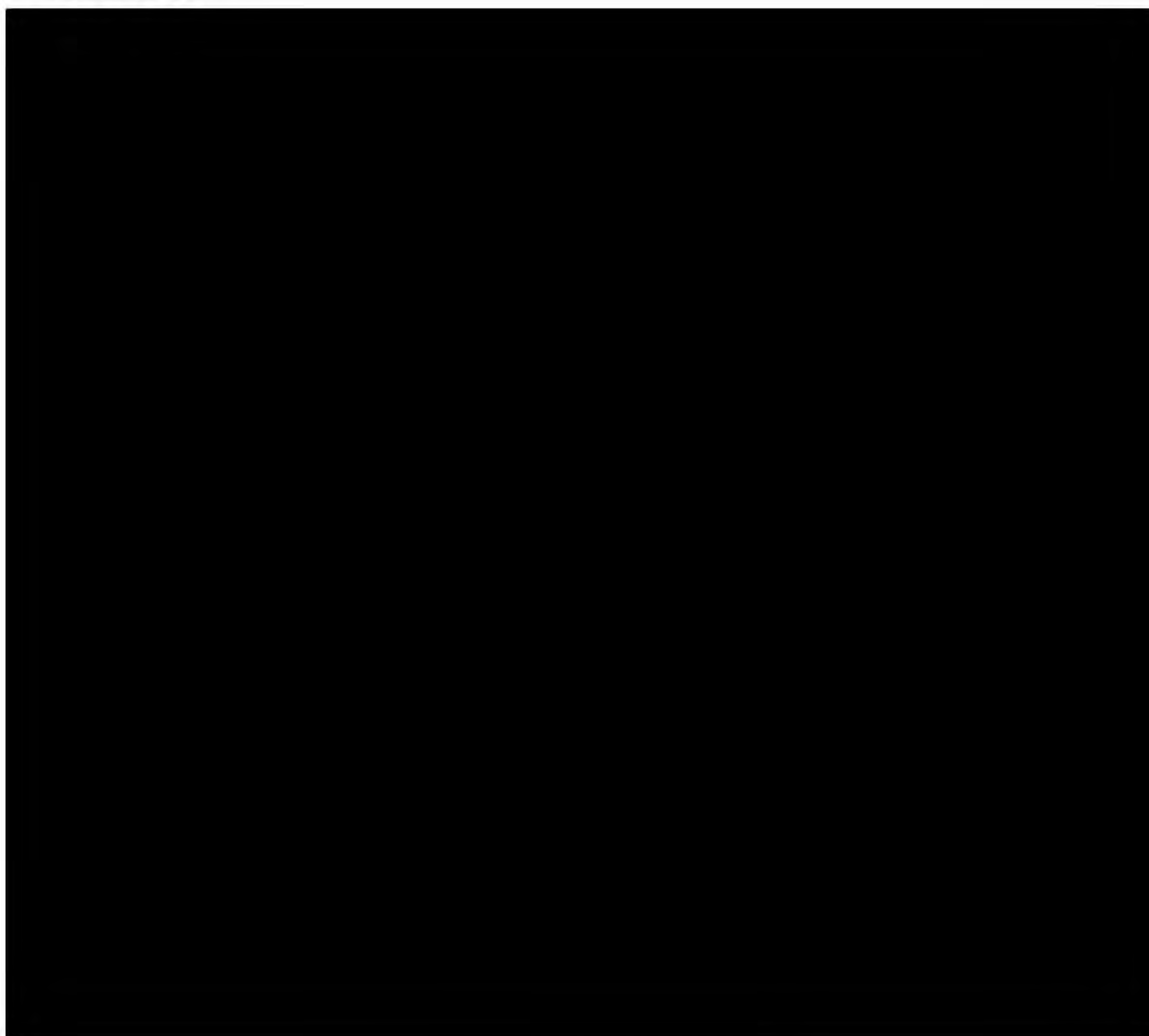
6. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Rencontres tenues avec le cabinet du ministre et étude des crédits;
- Différents événements de représentation (Cercle des jeunes leaders de l'ÉNAP, Écotech Québec, Conférence sur l'État du fer au Québec, PDAC);

- Rencontres avec des représentants des Nations autochtones dans le cadre du prochain plan d'action nordique;
- Annonces récentes (entente de développement culturel et usine de bouletage);
- Derniers développements dans les dossiers suivants :
 - SFP Pointe-Noire (un aperçu, suivi complet au point 10 de l'ordre du jour);
 - QcRail;
- Journée du développement économique nordique;
- Rencontre du Secrétariat aux alliances économiques Nation crie Abitibi-Témiscamingue;
- Rencontre du Comité interministériel de mise en œuvre du Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN 20-23) avec les ministères et organismes;
- Suivi du PAN 20-23;
- Production d'un tableau des indicateurs clés de performance pour septembre 2022;
- Ressources humaines (mode hybride, évaluation et attentes signifiées, taux de mobilisation).

Délibérations :



M^{me} Maryse Quimper, directrice, Direction des affaires autochtones, des affaires externes et des communications du Bureau du président-directeur général, se joint à la séance.

7. SUIVI DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

M. Beauchesne dresse le contexte entourant l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication. Il attire ensuite l'attention des membres sur certaines actions et précise que la mise en œuvre de la stratégie se déroule bien. M. Beauchesne fait également un topo du nombre d'utilisateurs du site Web et des abonnés aux réseaux sociaux et à l'infolettre.

Délibérations :

M^{me} Maryse Quimper quitte la séance.

8. VICE-PRÉSIDENCE À LA GOUVERNANCE, À L'ADMINISTRATION ET À LA PERFORMANCE

8.1 ÉLABORATION DU PROCHAIN PLAN STRATÉGIQUE - SUIVI

M^{me} Boulianne mentionne d'emblée que l'objectif est que le prochain plan stratégique de la Société puisse être adopté par le conseil d'administration lors de la séance de décembre 2022. Elle cède ensuite la parole à M^{me} Cloutier qui dresse un bilan des activités de consultation réalisées jusqu'à présent et qui énumère les prochaines étapes de l'élaboration du plan.

M. Martin Vachon, coordonnateur du Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la séance par vidéoconférence.

9. VICE-PRÉSIDENCE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

9.1 RENOUELEMENT DE MANDATS À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

M. Martin Vachon explique aux membres que l'article 4.2 du *Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires* prévoit que la durée d'un mandat est de deux ans et que ce mandat est renouvelable. Il précise que la grande majorité des membres ont accepté de voir leur mandat renouvelé. Les exceptions visent des personnes nouvellement retraitées ou n'occupant plus la même fonction professionnelle.

Délibérations :

Renouvellement de mandats à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 334-S72)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du *Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires* a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE l'article 4.1 de ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 4.2 de ce Règlement, la durée du mandat des membres de l'Assemblée des partenaires est de deux ans et que ce mandat est renouvelable;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.3 de ce Règlement, à l'expiration de leur mandat, les membres de l'Assemblée des partenaires demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU que le mandat des membres suivants est expiré : madame Manon Cyr, monsieur René Dubé, monsieur Yves Montigny, monsieur Martin Saint-Laurent, monsieur Luc Noël, monsieur Luc Simard, madame Josée Méthot, madame Valérie Fillion, madame Robin McGinley, monsieur Steeve Côté, monsieur Alain Branchaud, madame Sonia Caron, madame Sophie D'Amours et madame Marjolaine Tshernish;



IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que madame Manon Cyr, monsieur René Dubé, monsieur Yves Montigny, monsieur Martin Saint-Laurent, monsieur Luc Noël, monsieur Luc Simard, madame Josée Méthot, madame Valérie Fillion, madame Robin McGinley, monsieur Steeve Côté, monsieur Alain Branchaud, madame Sonia Caron, madame Sophie D'Amours et madame Marjolaine Tshernish voient leur mandat renouvelé à titre de membre de l'Assemblée des partenaires.

M^{me} Élisabeth Blais se retire de la séance pour le point 9.2 de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

9.2 FINANCEMENT DE L'HÉBERGEMENT ÉTUDIANT À SEPT-ÎLES

Le procès-verbal du point portant sur le financement de l'hébergement étudiant à Sept-Îles est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts

M. Martin Vachon quitte la séance.

M^{me} Blais rejoint la séance.

La séance est interrompue pour une pause de 10 minutes. Elle reprend vers 10 h 40.

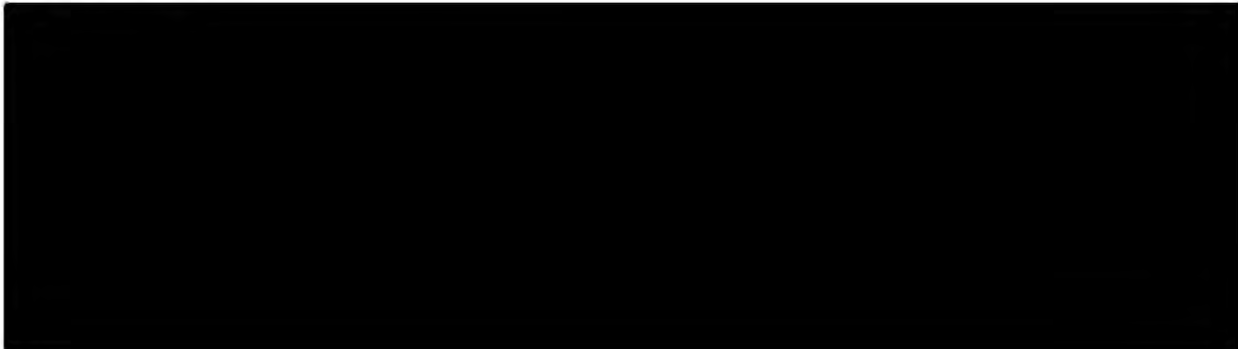
M. Jocelyn Douh ret, directeur, Bureau de commercialisation, Vice-pr sidence au d veloppement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint   la s ance par vid oconf rence.

M. Robert Pr vost rejoint la s ance par vid oconf rence.

9.3 MISE EN  UVRE DE LA STRAT GIE GOUVERNEMENTALE DES MARCH S PUBLICS

M. Douh ret informe les membres sur la mise en  uvre de la Strat gie gouvernementale des march s publics, laquelle a  t  annonc e officiellement le 3 f vrier 2022. Il s'arr te sur des  l ments de cette strat gie inspir e de l'action du Bureau de commercialisation de la Soci t  du Plan Nord cr   en 2016. M. Douh ret mentionne que le Bureau de commercialisation collabore dans la mise en  uvre de la strat gie, notamment dans la formation des agents de maximisation.

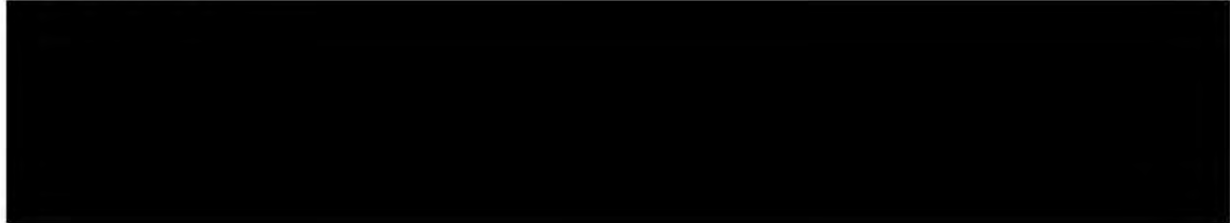
D lib rations :



9.4 JOURN E DU D VELOPPEMENT  CONOMIQUE NORDIQUE – COMPTE RENDU

M. Douh ret fait un compte rendu aux membres de la Journ e du d veloppement  conomique nordique (JDEN) tenue le 31 mai 2022 au Manoir du Lac Delage, pr s de Qu bec. Il fait mention de la participation, des th mes abord s et surtout des grandes tendances qui ressortent des  changes.

D lib rations :



M. Jocelyn Douh ret quitte la s ance.

M me Julie Simone H bert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales, Vice-pr sidence au d veloppement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint   la s ance par vid oconf rence.

9.5 BILAN DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCI RE

M me H bert pr sente aux membres un bilan du Fonds d'initiatives nordiques, du Programme de d veloppement de serres communautaires et du Programme de formation de la main-d' uvre en milieu nordique.



Délibérations

M^{me} Julie Simone Hébert quitte la séance.

9.6 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE

Sans objet.

M. Gilles Couture se retire de la séance pour le point 10 de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M^{me} Hélène Lauzon quitte la séance au cours du point 10.

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la séance par vidéoconférence.

10. RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA SPN AU CA DE LA SFP POINTE-NOIRE

Le procès-verbal du point portant sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFP Pointe-Noire)/Rapport du représentant de la SPN au CA de la SFP Pointe-Noire est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M. Gilles Couture rejoint la séance par vidéoconférence.

11. VICE-PRÉSIDENTE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

11.1 CONTENEUR D'HUILE USÉE

Les membres prennent la résolution suivante :

**Changement de vocation du conteneur de valorisation des huiles usées pour le chauffage du futur
écocentre du Village nordique de Kuujjuaq**
(Résolution 336-S72)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord a obtenu 5 M\$ pour la mise en place d'une serre commerciale chauffée par la valorisation énergétique des matières résiduelles dans le cadre du budget 2017-2018 du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le conteneur de valorisation énergétique des huiles usées dont la mise en opération était sous la responsabilité de Makivik, n'a pas été utilisé depuis son installation et ne sera pas utilisé dans la poursuite du projet;

ATTENDU QU'un protocole d'entente stipule la reprise du conteneur de valorisation énergétique d'huiles usées par la Société du Plan Nord;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société du Plan Nord a autorisé la reprise et le transfert de la propriété du conteneur de valorisation des huiles usées au Village Nordique de Kuujjuaq pour permettre le chauffage des serres communautaires, sous réserve d'une approbation préalable des autorités locales et de leur engagement à recueillir les informations nécessaires pour le compte de la Société (résolution 272-S58);

ATTENDU QUE le Village Nordique de Kuujjuaq prévoit la construction de son futur écocentre en 2023 pour lequel un système de chauffage et de valorisation énergétique est nécessaire pour chauffer le garage et y éliminer les huiles usées localement générées;

ATTENDU QUE la résolution du 20 avril 2022 du conseil municipal de Kuujjuaq approuve le transfert de propriété du conteneur de valorisation des huiles usées pour le chauffage de son écocentre et engage le village nordique à obtenir le certificat d'autorisation environnementale requis pour opérer l'infrastructure;

ATTENDU QUE l'article 43 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* prévoit que, pour engager la Société, les actes ou documents doivent être signés par le président-directeur général ou le président du conseil d'administration, sous réserve de l'adoption d'un règlement de délégation;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER le changement de vocation du conteneur de valorisation énergétique d'huiles usées à être transféré au Village nordique de Kuujjuaq qui devait initialement être utilisé pour le chauffage des serres communautaires;

D'AUTORISER le transfert de la propriété du conteneur de valorisation des huiles usées au Village nordique de Kuujjuaq pour le chauffage du futur écocentre de Kuujjuaq;

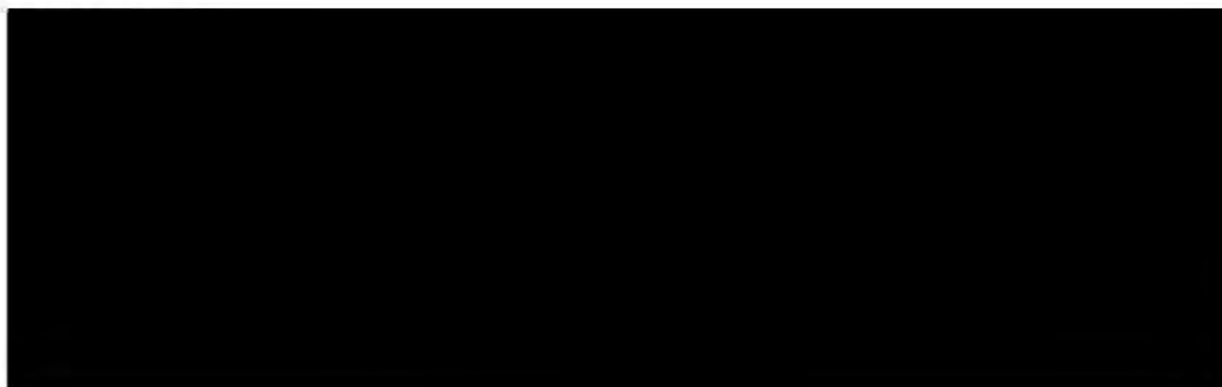
D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, un contrat de cession de propriété du conteneur de valorisation des huiles usées avec le Village nordique de Kuujjuaq ainsi que tout document nécessaire ou utile, qui préciseront notamment les conditions de transfert de propriété, son raccordement au futur écocentre de Kuujjuaq ainsi que sa mise en opération.

M^{me} Patricia Huet quitte la séance au cours du point 11.2.

11.2 ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK – INCINÉRATEUR

M. Desrochers informe les membres sur l'état d'avancement du projet de valorisation énergétique des matières résiduelles à Kuujjuaq, projet dans lequel la Société du Plan Nord accompagne les Inuits.

Délibérations :



M. Desrochers quitte la séance.

12. DIVERS

Sans objet.

M^{me} Hélène Lauzon rejoint la séance par vidéoconférence pendant le huis clos.

13. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Le huis clos se déroule en deux parties. La première, en présence du président-directeur général, débute à 11 h 58 et se termine à 12 h 09. La deuxième, sans la présence du président-directeur général, débute à 12 h 09. Le huis clos se termine à 12 h 20.

La résolution suivante est prise au cours du huis clos :

Motion de félicitations au président-directeur général

(Résolution 337-S72 SPN)

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration sont en mesure de constater la qualité et le volume de travail accompli par l'équipe de la Société du Plan Nord sous la direction de M. Patrick Beauchesne, président-directeur général, au cours de la dernière année;

ATTENDU QUE les membres souhaitent souligner l'excellente capacité d'analyse des enjeux et l'ardeur au travail de M. Beauchesne, ainsi que le dévouement avec lequel il dirige l'équipe de la Société;

ATTENDU QUE les membres sont satisfaits des résultats obtenus au cours du dernier exercice financier;

ATTENDU QUE les membres sont impressionnés de constater une nouvelle hausse du taux de mobilisation du personnel, dans un contexte pandémique où le télétravail a dû être priorisé tout au long de l'exercice 2021-2022;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE une motion de félicitations au président-directeur général de la Société du Plan Nord, M. Patrick Beauchesne.

14. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 14 SEPTEMBRE 2022

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le mercredi 14 septembre 2022 dans le cadre de la rencontre sur le territoire nordique.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 12 h 20.



Présidente du conseil



Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 72^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**

tenue en présentiel et par vidéoconférence le 16 juin 2022, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS en personnes :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M^{me} Hélène Lauzon
M^{me} Michèle Perron

PRÉSENTS par vidéoconférence :

M^{me} Josée Bélanger
M. Gilles Couture
M^{me} Patricia Huet
M^{me} Johanne Jean
M. Réal Laporte (absent en début de rencontre)
M. Robert Prévost (absent en début de rencontre)
M. Sylvain Ross

Également présentes en personne :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENT :

M. Michael Petawabano

M^{me} Élisabeth Blais se retire de la séance pour le point 9.2 de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

9.2 FINANCEMENT DE L'HÉBERGEMENT ÉTUDIANT À SEPT-ÎLES

Le procès-verbal du point portant sur le financement de l'hébergement étudiant à Sept-Îles est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M. Beauchesne fait une mise en contexte concernant le projet de milieu de vie communautaire pour étudiants autochtones à Sept-Îles, une action du Plan d'action nordique 2020-2023 financée en partie par la Société du Plan Nord.

[REDACTED]

Délibérations :

[REDACTED]

**Octroi d'une contribution financière supplémentaire de 1,4 M\$ au projet de Milieu de vie
communautaire pour étudiants autochtones à Sept-Îles**

(Résolution 335-S72)

ATTENDU QUE, le Plan d'action nordique 2020-2023 définissant les orientations et les priorités au nord du 49^e parallèle a été lancé par le gouvernement du Québec le 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de Milieu de vie communautaire pour étudiants autochtones à Sept-Îles est un besoin prioritaire dans le milieu et a été identifié comme l'une des actions du Plan d'action nordique 2020-2023 sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) : « Soutenir un projet pilote d'hébergement pour les étudiants autochtones à Sept-Îles »;

ATTENDU QUE la Société immobilière du regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (SIRCAAQ), qui pilote le projet avec le MES, a effectué un suivi et un contrôle efficace des coûts du projet et que les dépassements de coûts sont justifiés;

ATTENDU QUE les autres partenaires financiers engagés dans le développement du projet ont déjà bonifié significativement leurs contributions financières en 2021 afin de permettre la réalisation du projet et qu'ils ne peuvent injecter des sommes supplémentaires;

ATTENDU QU'il n'est pas possible pour la SIRCAAQ de hausser leur prêt hypothécaire afin de respecter les normes admissibles des programmes gouvernementaux;

ATTENDU QUE les sommes sont disponibles au budget 2022-2023 de la Société du Plan Nord;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'AUTORISER une bonification de 1,4 M\$ à la contribution financière déjà octroyée pour le projet de Milieu de vie communautaire pour étudiants autochtones à Sept-Îles;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord, pour et au nom de cette dernière, à signer un avenant à l'entente administrative découlant du Plan d'action nordique 2020-2023 avec le ministère de l'Enseignement supérieur, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à cette bonification à la contribution financière.

Présidente du comité de gouvernance,
d'éthique et de ressources humaines

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 72^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**

tenue en présentiel et par vidéoconférence le 16 juin 2022, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENTS en personne :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M^{me} Hélène Lauzon
M^{me} Michèle Perron

PRÉSENTS par vidéoconférence :

M^{me} Josée Bélanger
M. Gilles Couture
M^{me} Patricia Huet
M^{me} Johanne Jean
M. Réal Laporte (absent en début de rencontre)
M. Robert Prévost (absent en début de rencontre)
M. Sylvain Ross

Également présentes en personne :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENT :

M. Michael Petawabano

M. Gilles Couture se retire de la séance pour le point 10 de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M^{me} Hélène Lauzon quitte la séance au cours du point 10.

M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la séance par vidéoconférence.

10. RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA SPN AU CA DE LA SFP POINTE-NOIRE

Le procès-verbal du point portant sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFP Pointe-Noire) / Rapport du représentant de la SPN au CA de la SFP Pointe-Noire est rédigé, transmis aux membres concernés et conservé distinctement de manière à prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

M. Beauchesne, représentant de la SPN au CA de la SFP Pointe-Noire, cède la parole à M. Desrochers, qui fait rapport aux administrateurs des derniers développements dans le dossier et répond aux questions des membres.

Délibérations :

Présidente du conseil

Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 73^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**

tenue en présentiel à Québec et par vidéoconférence le 14 septembre 2022, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENT(E)S en personnes :

M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M. Gilles Couture
M^{me} Michèle Perron

PRÉSENT(E)S par vidéoconférence :

M^{me} Élizabeth Blais, présidente
M^{me} Josée Bélanger
M^{me} Patricia Huet
M^{me} Johanne Jean
M^{me} Hélène Lauzon
M. Robert Prévost
M. Sylvain Ross

Également présentes en personne :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe

ABSENT :

M. Réal Laporte

INVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M. Martin Vachon, coordonnateur du Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique

La séance devait se tenir à Sept-Îles dans le cadre de la rencontre du conseil d'administration sur le territoire nordique prévue annuellement selon le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord. Les conditions météorologiques n'ont pas permis le déplacement. La rencontre se tient donc en présentiel (aux bureaux de la Société du Plan Nord à Québec) et en mode virtuel.

M. Michael Petawabano a informé la présidente du conseil d'administration de sa démission à titre d'administrateur. Il ne fait donc plus partie du conseil d'administration et cela porte à onze le nombre de membres au sein du conseil d'administration.

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute vers 14 h 40. M^{me} Élizabeth Blais remercie les membres pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation. Un membre demande l'ajout d'un point en varia : Lettre de remerciements à M. Michael Petawabano.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec l'ajout du point en varia.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions. Aucune question n'est soulevée.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun intérêt n'est déclaré.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (CGERH), M^{me} Michèle Perron, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu le 6 septembre 2022.

4.1 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



la prise de décision, M^{me} Perron demande s'il y a des questions; aucune n'est soulevée.

Modifications au Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord

(Résolution 338-S73)

ATTENDU QUE l'article 44 alinéa 1 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* prévoit que la Société peut, dans son règlement intérieur, pourvoir à sa régie interne et fixer les modalités de fonctionnement de son conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu du 3^e paragraphe de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration approuve les règles de gouvernance de la société;

ATTENDU QU'en vertu du 1^{er} paragraphe de l'article 22 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique élabore les règles de gouvernance de la société;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* en vertu de l'article 2 de celle-ci;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord (résolution 02-S01 et 88-S22) et l'a modifié (résolution 113-S26 et 241-S50);

ATTENDU QUE le projet de loi 4, *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État* et modifiant d'autres dispositions législatives, a été sanctionné le 3 juin 2022 et que des modifications législatives sont ainsi apportées à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et à la *Loi sur la Société du Plan Nord*;

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord doit être mis à jour en conséquence et qu'il y a lieu de profiter de cette mise à jour pour actualiser certains éléments du Règlement;

ATTENDU QUE les modifications proposées à ce Règlement ont été présentées au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, que les membres ont pu s'exprimer sur celles-ci et qu'ils en sont satisfaits;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord, telles que proposées à la présente séance;

D'AUTORISER le Secrétariat à ajuster le Règlement à la suite de la publication des versions officielles des lois récemment modifiées par le projet de loi 4, Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives, afin d'assurer la concordance.

4.2 NOUVEAUX PROFILS DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Perron poursuit son rapport avec les Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration. Ces profils ont été revus à la lumière des commentaires et suggestions émis par les membres du conseil d'administration lors du lac-à-l'épaule en mai 2022.

Avant la prise de décision, elle demande s'il y a des questions; aucune n'est soulevée.

Nouveaux Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration

(Résolution 339-S73)

ATTENDU QUE l'article 3.1 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que les membres du conseil d'administration d'une société, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, sont nommés par le gouvernement en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil;

ATTENDU QU'en vertu du 5^e paragraphe de l'article 15 de cette Loi, le conseil d'administration approuve les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil;

ATTENDU QU'en vertu du 3^e paragraphe de l'article 22 de cette Loi, le comité de gouvernance et d'éthique élabore des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* en vertu de l'article 2 de celle-ci;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société avait approuvé des profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration en janvier 2016 (résolution 42-S12) puis de nouveau en avril 2017 (résolution 123-S30);

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour ces profils afin de s'assurer que la composition du conseil d'administration lui permette d'assurer efficacement et diligemment ses fonctions et pour refléter certains changements législatifs apportés à la suite de l'adoption du projet de loi 4, Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives;

ATTENDU QUE les membres ont pu émettre leurs commentaires et leurs suggestions sur les profils lors du lac-à-l'épaule du conseil d'administration tenu le 12 mai 2022;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER les Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord, tel que soumis à la présente séance;

D'ABROGER en conséquence les résolutions 42-S12 et 123-S30;

DE TRANSMETTRE les Profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord au ministre responsable de la Société du Plan Nord ainsi qu'au Secrétariat aux emplois supérieurs.

4.3 MODIFICATION AU PLAN DE DÉLÉGATION DES RESSOURCES HUMAINES

M^{me} Perron enchaîne avec le dossier du plan de délégation des ressources humaines. [REDACTED]
[REDACTED] Aucune question n'est soulevée.

Modifications au Plan de délégation des ressources humaines (Résolution 340-S73)

ATTENDU QUE l'alinéa 10 de l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* stipule que c'est le conseil d'administration qui détermine les délégations d'autorité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a approuvé, en 2017, un Plan de délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines (147-S32);

ATTENDU QUE la Société s'est dotée de ses propres conditions de travail en mars 2022 (322-S70) et que ces conditions renferment des délégations de pouvoir;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'actualiser le Plan de délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines pour prendre en compte les changements survenus au sein de l'organisation depuis leur approbation;

[REDACTED]

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU [REDACTED]
[REDACTED]

D'APPROUVER le Plan de délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines, tel que soumis à la présente séance;

D'ABROGER en conséquence la résolution 147-S32 SPN.

[REDACTED]

M^{me} Perron termine son rapport en mentionnant que la programmation de formation pour 2022-2023 est disponible dans DiliTrust et que le prochain événement sera une séance de sensibilisation de l'UPAC (mardi 4 octobre 2022 de 13 h 0 à 14 h 15).

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

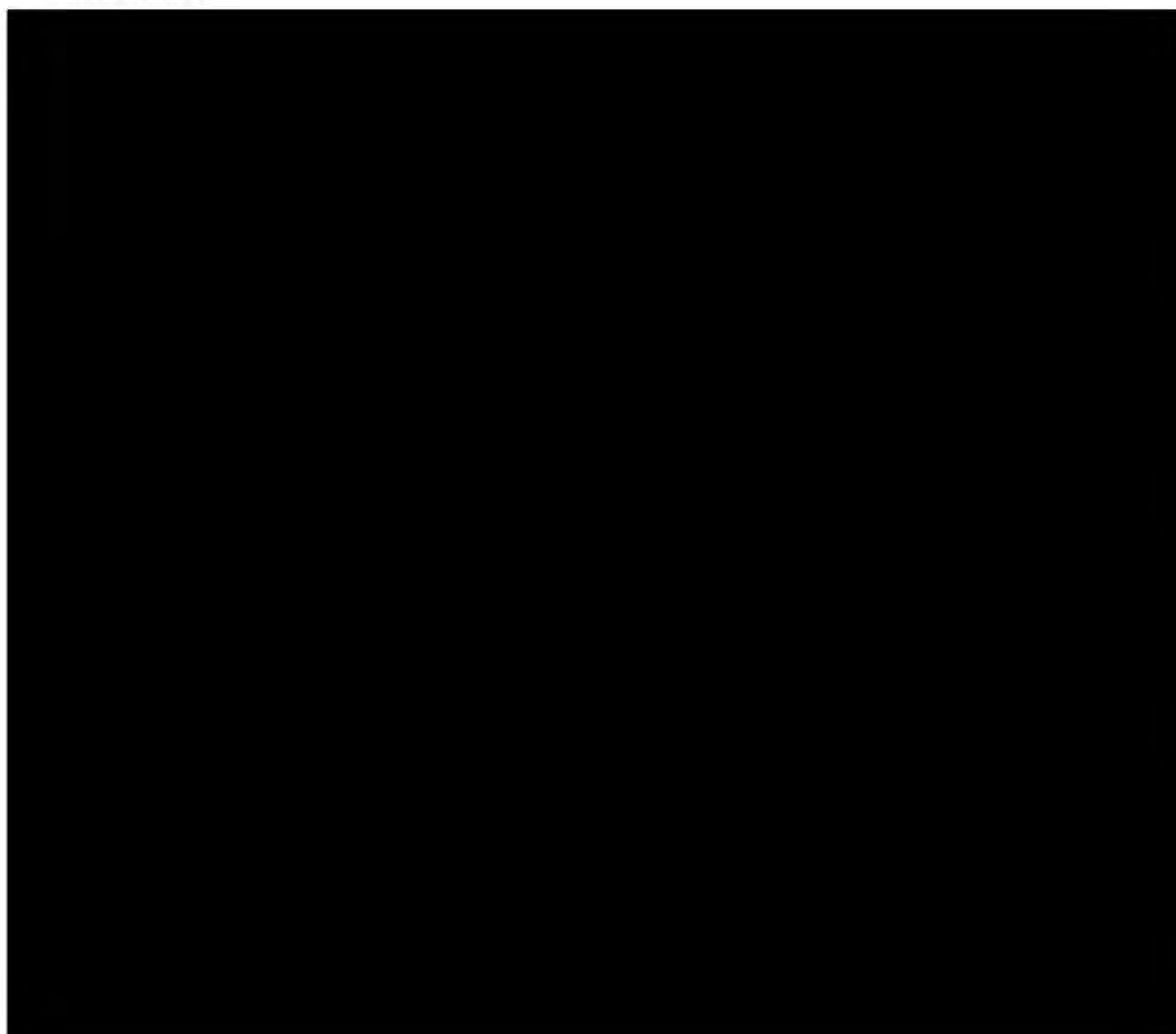
Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Déplacement en Jamésie (4 et 5 juillet 2022);
- Rencontre du consul général du Japon;

- Rencontres bilatérales avec des représentants des Nations autochtones dans le cadre du prochain plan d'action nordique;
- Derniers développements dans les dossiers suivants :
 - SFP Pointe-Noire ;
 - Grande Alliance;
- Entrée en fonction du nouveau vice-président au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, monsieur Ian Morissette;
- Rencontres de l'Assemblée des partenaires du 22 juin 2022 et du 23 août 2022;
- État d'avancement du Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN 20-23).

M. Beaudesne partage ensuite la première version du tableau de bord des indicateurs de performance et la présente aux membres.

Délibérations :



6. VICE-PRÉSIDENTE À LA GOUVERNANCE, À L'ADMINISTRATION ET À LA PERFORMANCE

6.1 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE MANDATS

M^{me} Boulianne remet en contexte les membres quant aux récents changements aux comités du conseil d'administration amenés par la sanction du projet de loi 4, *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*. Elle mentionne qu'il devra dorénavant y avoir trois comités (comité de gouvernance et d'éthique, comité de ressources humaines, comité d'audit) et qu'ils devront tous être composés de membres indépendants. Elle ajoute que le renouvellement de certains mandats au comité d'audit est requis car le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord prévoit que les mandats sont d'une durée de deux ans.

Les membres étant d'accord avec les nominations et les renouvellements proposés, ils adoptent en bloc les trois résolutions suivantes :

Nomination des membres au comité de gouvernance et d'éthique

(Résolution 341-S73)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE) en vertu de l'article 2 de cette loi;

ATTENDU QUE le projet de loi 4, *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*, a été sanctionné le 3 juin 2022;

ATTENDU QUE cette sanction entraîne l'abrogation de l'article 46 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, qui prévoyait des dérogations à la LGSE relativement au nombre de comités du conseil d'administration et à leur composition;

ATTENDU QUE la Société est dorénavant assujettie aux règles établies par l'article 19 de la LGSE, c'est-à-dire que le conseil d'administration doit constituer trois comités (comité de gouvernance et d'éthique, comité d'audit et comité de ressources humaines) tous composés exclusivement de membres indépendant(e)s;

ATTENDU QU'il y a lieu de scinder le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines en deux : un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de ressources humaines;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord (résolutions 02-S1 et 88-S22), lequel règlement a été modifié par la suite (résolutions 113-S26, 241-S50, 338-S73);

ATTENDU QUE l'article 24 de ce règlement prévoit qu'un comité est composé d'au moins trois membres, y compris le président ou la présidente du comité, nommés par le conseil;

ATTENDU QUE l'article 29 de ce même règlement prévoit que les membres d'un comité sont nommés pour un terme de deux ans et qu'après l'expiration de ce terme, ils ou elles demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils ou qu'elles soient remplacé(e)s ou nommé(e)s à nouveau;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER madame Michèle Perron membre et présidente du comité de gouvernance et d'éthique;

DE NOMMER madame Hélène Lauzon et monsieur Gilles Couture membres du comité de gouvernance et d'éthique.

Nomination des membres au comité de ressources humaines

(Résolution 342-S73)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE) en vertu de l'article 2 de cette loi;

ATTENDU QUE le projet de loi 4, *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*, a été sanctionné le 3 juin 2022;

ATTENDU QUE cette sanction entraîne l'abrogation de l'article 46 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, qui prévoyait des dérogations à la LGSE relativement au nombre de comités du conseil d'administration et à leur composition;

ATTENDU QUE la Société est dorénavant assujettie aux règles établies par l'article 19 de la LGSE, c'est-à-dire que le conseil d'administration doit constituer trois comités (comité de gouvernance et d'éthique, comité d'audit et comité de ressources humaines) tous composés exclusivement de membres indépendant(e)s;

ATTENDU QU'il y a lieu de scinder le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines en deux : un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de ressources humaines;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord (résolutions 02-S1 et 88-S22), lequel règlement a été modifié par la suite (résolutions 113-S26, 241-S50, 338-S73);

ATTENDU QUE l'article 24 de ce règlement prévoit qu'un comité est composé d'au moins trois membres, y compris le président ou la présidente du comité, nommés par le conseil;

ATTENDU QUE l'article 29 de ce même règlement prévoit que les membres d'un comité sont nommés pour un terme de deux ans et qu'après l'expiration de ce terme, ils ou elles demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils ou qu'elles soient remplacé(e)s ou nommé(e)s à nouveau;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER madame Michèle Perron membre et présidente du comité de ressources humaines;

DE NOMMER madame Hélène Lauzon et monsieur Gilles Couture membres du comité de ressources humaines.

Renouvellements de mandats au comité d'audit

(Résolution 343-S73)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE) en vertu de l'article 2 de cette loi;

ATTENDU QUE le projet de loi 4, *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*, a été sanctionné le 3 juin 2022;

ATTENDU QUE cette sanction entraîne notamment un changement d'appellation du « comité de vérification », lequel sera dorénavant appelé « comité d'audit »;

ATTENDU que cette sanction entraîne également l'abrogation de l'article 46 de la Loi sur la Société du Plan Nord, qui prévoyait des dérogations à la LGSE relativement au nombre de comités du conseil d'administration et à leur composition;

ATTENDU QUE la Société est dorénavant assujettie aux règles établies par l'article 19 de la LGSE, c'est-à-dire que le conseil d'administration doit constituer trois comités (comité de gouvernance et d'éthique, comité d'audit et comité de ressources humaines) tous composés exclusivement de membres indépendant(e)s;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté le Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord (résolutions 02-S1 et 88-S22), lequel règlement a été modifié par la suite (résolutions 113-S26, 241-S50, 338-S73);

ATTENDU QUE l'article 24 de ce règlement prévoit qu'un comité est composé d'au moins trois membres, y compris le président ou la présidente du comité, nommés par le conseil;

ATTENDU QUE l'article 29 de ce même règlement prévoit que les membres d'un comité sont nommés pour un terme de deux ans et qu'après l'expiration de ce terme, ils ou elles demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils ou qu'elles soient remplacé(e)s ou nommé(e)s à nouveau;

ATTENDU QUE les mandats de deux des membres du comité d'audit sont expirés et qu'il y a lieu de les renouveler;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE RENOUVELER le mandat de madame Johanne Jean à titre de membre et de présidente du comité d'audit;

DE RENOUVELER le mandat de madame Josée Bélanger à titre de membre du comité d'audit.

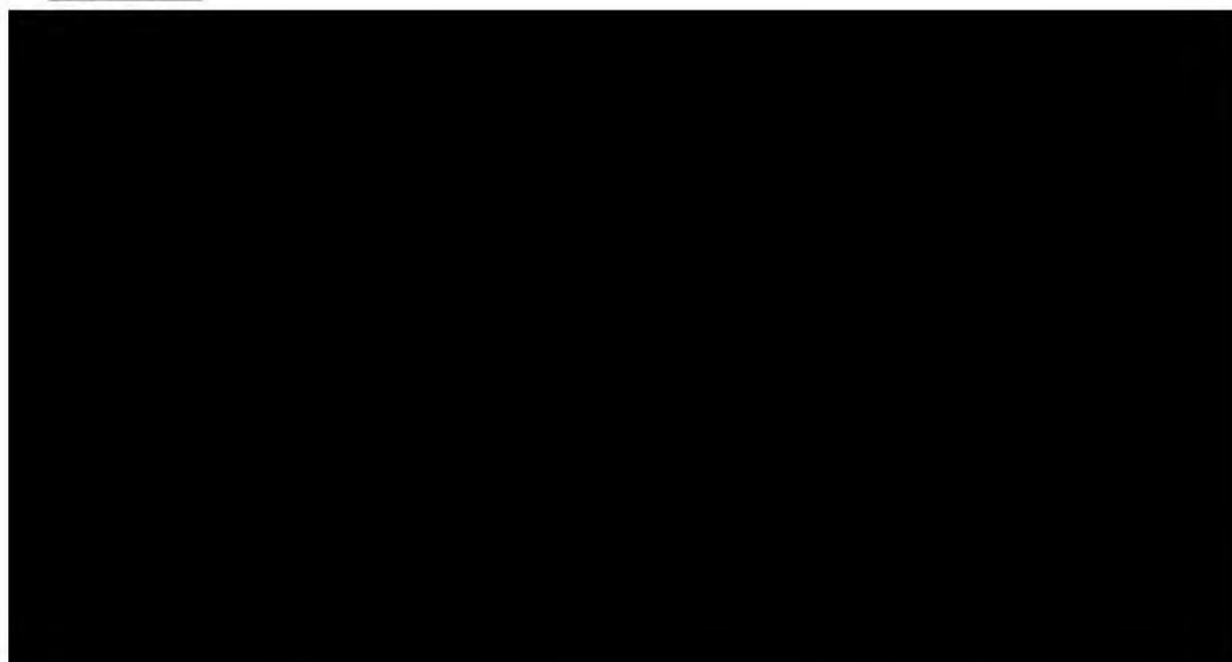
7. VICE-PRÉSIDENCE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

M. Martin Vachon, coordonnateur du Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la rencontre par visioconférence au cours des délibérations du point 7.1.

7.1 NOMINATIONS À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

M. Patrick Beauchesne présente les deux candidatures proposées pour l'Assemblée des partenaires : celle de madame Hilda Snowball à titre de représentante de la Nation inuite et celle de madame Marie-Claude Brousseau à titre de représentante du secteur main-d'œuvre.

Délibérations :



Nomination de Hilda Snowball à l'Assemblée des partenaires (Résolution 344-S73)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que l'un des deux représentants de la Nation inuite provienne de l'Administration régionale Kativik;

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER madame Hilda Snowball, présidente de l'Administration régionale Kativik, membre représentante de la Nation inuite à l'Assemblée des partenaires, en remplacement de madame Jennifer Munick.

Nomination de Marie-Claude Brousseau à l'Assemblée des partenaires
(Résolution 345-S73)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la Loi sur la Société du Plan Nord, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER Marie-Claude Brousseau, directrice générale de l'Administration régionale Baie-James, membre représentante du secteur main-d'œuvre à l'Assemblée des partenaires, en remplacement de monsieur Ghislain Desjardins.

7.2 DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA SPN 22-23

M. Martin Vachon présente la démarche de développement durable qu'il est proposé de privilégier pour l'exercice 2022-2023. Il mentionne d'emblée que cette approche intégrée donne suite à ce qui avait été présenté au conseil d'administration en mars 2022. Il expose le fait que la Société mène plusieurs actions en développement durable et que l'idée est de mettre en valeur ses actions plutôt que de faire une planification supplémentaire. Il mentionne qu'une section sera créée dans Québec.ca et qu'un tableau synoptique permettra de documenter publiquement les engagements de la Société pour les trois objectifs prioritaires du gouvernement en développement durable pour 22-23 et les autres actions en développement durable découlant du Plan stratégique 20-23 et du PAN 20-23. Les membres sont en accord avec la démarche et prennent la résolution suivante :

Adoption de la démarche de développement durable 2022-2023 de la Société du Plan Nord
(Résolution 346-S73)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est assujettie à la *Loi sur le développement durable*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de cette loi, la Société doit rendre publics les objectifs de développement durable qu'elle entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement durable ainsi que les activités ou les interventions qu'il prévoit réaliser à cette fin;

ATTENDU QU'en vertu du décret 626-2022, les ministères et organismes doivent respecter une directive sur la publication de leurs engagements pour l'année 2022-2023 d'ici l'adoption de la prochaine Stratégie gouvernementale de développement durable;

ATTENDU QU'en vertu de cette directive, la Société peut rendre publics ses engagements en matière de développement durable pour la période 2022-2023 autrement que par la production d'un plan d'action de développement durable;

ATTENDU QUE la Société intègre le développement durable dans ses planifications, notamment le Plan d'action nordique 2020-2023 et le Plan stratégique 2020-2023;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a approuvé la démarche de développement durable intégrée proposée par la Société;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER le président-directeur général à mettre en œuvre la démarche de développement durable intégrée pour la présente stratégie gouvernementale de développement durable telle que présentée en publiant sur Québec.ca un contenu similaire à celui proposé lors de la présente séance;

DE MANDATER le président-directeur général à entreprendre les actions de la Société qui contribueront à la prochaine stratégie gouvernementale de développement durable sur le modèle de la démarche 2022-2023 proposé lors de la présente séance, dans l'esprit d'un développement durable intégré aux autres planifications.

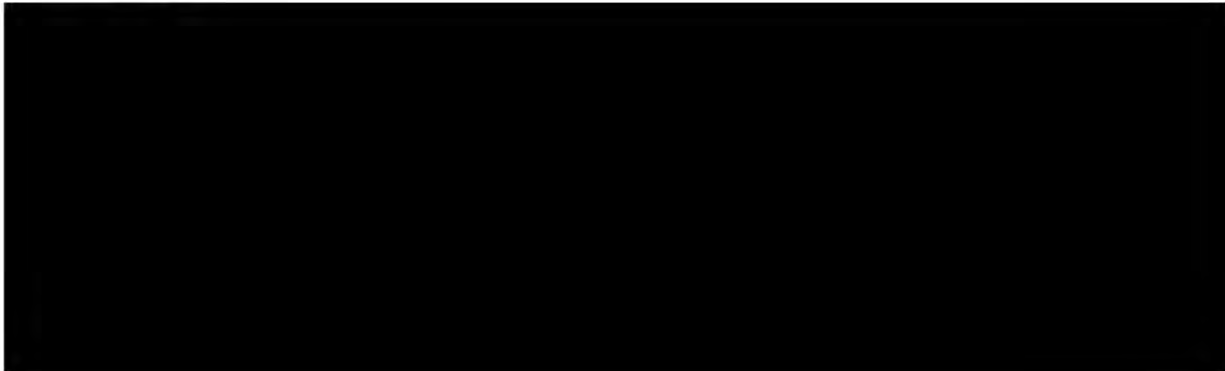
M. Martin Vachon quitte la rencontre.

8. DIVERS

Lettre de remerciements à M. Michael Petawabano

La présidente mentionne que M. Petawabano a été élu chef du conseil de bande de sa communauté. Elle ajoute que M. Petawabano l'a avisée qu'il quittait ses fonctions d'administrateur, désireux de se consacrer à ses nouvelles fonctions. Il est suggéré qu'une lettre de remerciements sous la signature de la présidente du conseil d'administration lui soit transmise. Proposition à laquelle toutes et tous adhèrent.

Délibérations :



9. HUIS CLOS

Compte tenu de l'heure, le huis clos n'a pas lieu.

10. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 20 OCTOBRE 2022

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 20 octobre 2022.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 16 h 30.



Présidente du conseil



Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 74^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**
tenue à Québec le 20 octobre 2022, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENT(E)S en personnes :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M. Gilles Couture
M^{me} Patricia Huet
M^{me} Hélène Lauzon
M^{me} Michèle Perron

PRÉSENT(E)S par vidéoconférence :

M^{me} Josée Bélanger
M^{me} Johanne Jean
M. Réal Laporte
M. Sylvain Ross

Également présentes :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire (en personne)
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe (par vidéoconférence)

ABSENT :

M. Robert Prévost

INVITÉ(ES) DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Martin Vachon, coordonnateur du Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M^{me} Karine Candré, responsable de la transformation numérique, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

La séance se tient en mode hybride. Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute vers 8 h 10. M^{me} Élisabeth Blais remercie les membres pour leur participation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions. Aucune question n'est soulevée.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun intérêt n'est déclaré.

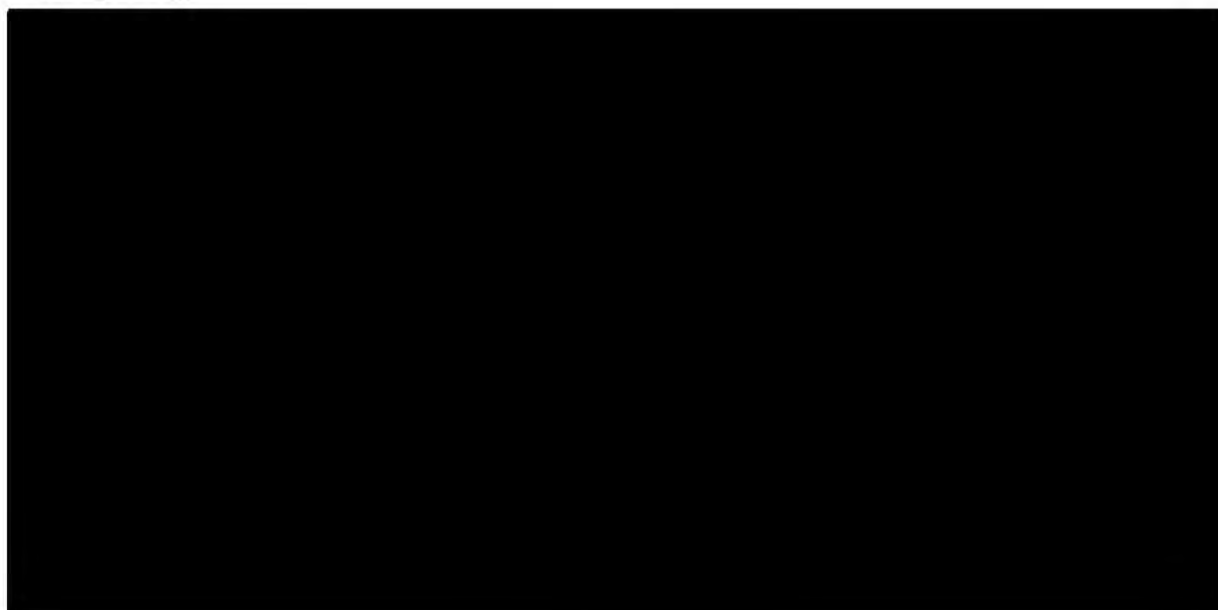
4. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Rencontre des employé(e)s (27 et 28 septembre 2022);
- Préparation du cartable d'information pour le nouveau ou la nouvelle ministre;
- Participation au comité de direction de l'Institut nordique du Québec (INQ);
- Participation à la Table Cris-Québec environnement;
- État d'avancement du Plan d'action nordique 2020-2023 (PAN 20-23).

M. Beauchesne aborde ensuite certains des résultats présentés au tableau de bord des indicateurs de performance.

Délibérations :



M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la séance en personne.

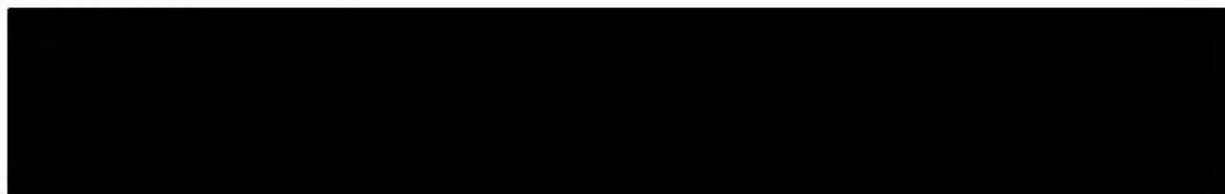
M^{me} Julie Simone Hébert, directrice, Direction des programmes et des relations territoriales, de la même vice-présidence, se joint à la séance par vidéoconférence.

5. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE

5.1 SYNTHÈSE DES CADRES NORMATIFS DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

M^{me} Julie Simone Hébert présente le tableau synthèse des programmes et outils financiers transversaux transmis aux membres préalablement à la séance et répond aux questions.

Délibérations :



5.2 ÉTAT DE SITUATION DU 2^E APPEL DE PROJETS 2022-2023 DU FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES VOLET A

Ce point a été traité lors du point 5.1.

M^{me} Hébert quitte la séance.

M. Martin Vachon, coordonnateur, Pôle d'expertise en développement durable de la Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la séance par vidéoconférence.

5.3 NOMINATION À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

M. Martin Vachon présente les dossiers des deux candidates [REDACTED]
[REDACTED] Il fournit ensuite des statistiques sur la représentativité régionale à l'Assemblée.

Délibérations :

[REDACTED]

Les résolutions suivantes sont prises :

Nomination de Marceline Tshernish à l'Assemblée des partenaires
(Résolution 347-S74)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du *Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires* a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER madame Marceline Tshernish, directrice du secteur santé pour la communauté d'Uashat mak Mani-utenam, membre représentante du secteur santé à l'Assemblée des partenaires, en remplacement de madame Minnie Grey.

Nomination de Narsuq Atagotaaluk à l'Assemblée des partenaires

(résolution 348-S74)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du *Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires* a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

ATTENDU QUE le conseil d'administration, en décembre 2021 (résolution 311-S68), a ajouté un représentant jeunesse à la liste des membres de l'Assemblée des partenaires.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER madame Narsuq Atagotaaluk, vice-présidente du comité jeunesse d'Inukjuak, comme première membre représentante du secteur jeunesse à l'Assemblée des partenaires.

M. Morissette et M. Vachon quittent la séance.

5.4 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE

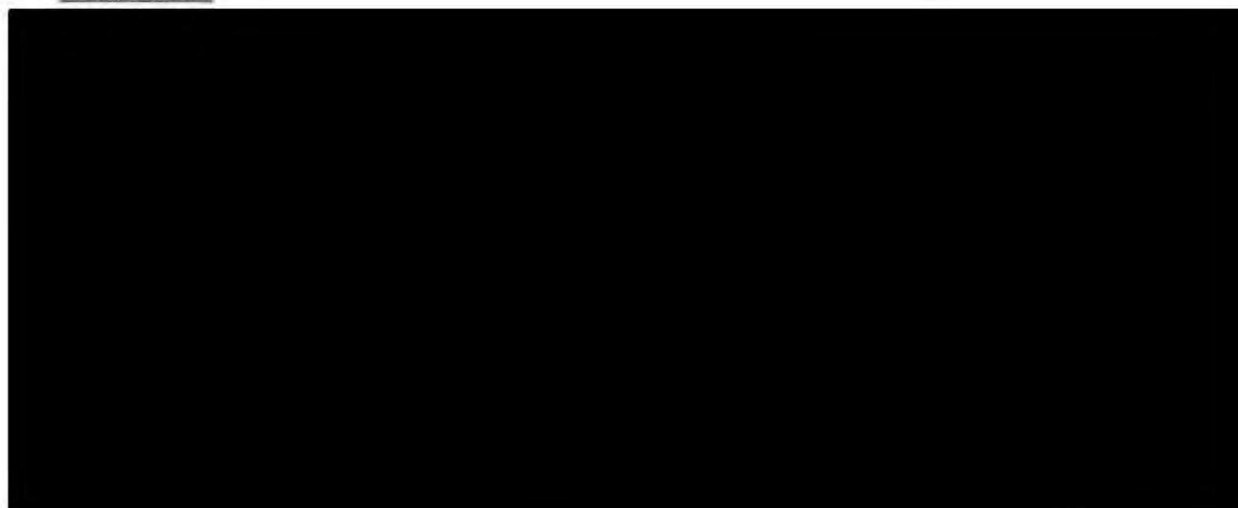
Sans objet.

6. VICE-PRÉSIDENTE À LA GOUVERNANCE, À L'ADMINISTRATION ET À LA PERFORMANCE

6.1 SUIVI SUR L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE

M^{me} Boulianne fait un retour sur les principales étapes réalisées dans l'élaboration du prochain plan stratégique de la Société. Elle cède ensuite la parole à M^{me} Audray Cloutier, coordonnatrice de la gouvernance administrative, qui présente les choix stratégiques retenus jusqu'à présent.

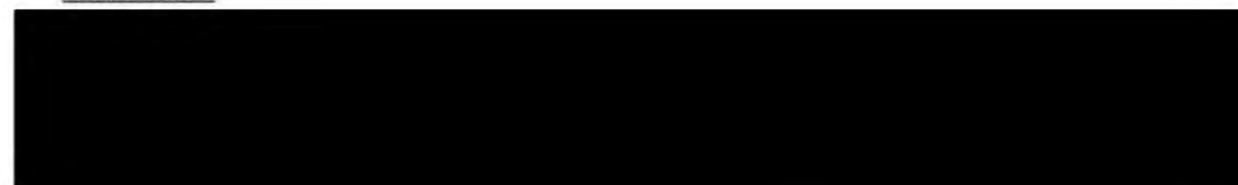
Délibérations :



6.2 SUIVI DU PLAN D'EXPLOITATION 2022-2023 AU 15 SEPTEMBRE 2022

M^{me} Boulianne mentionne aux membres qu'un suivi du Plan d'exploitation 2022-2023 à mi-année leur a été déposé pour information.

Délibérations :



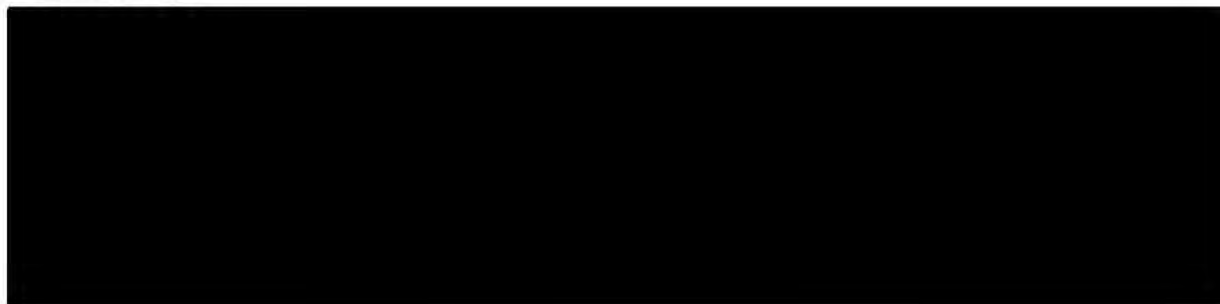
M^{me} Karine Candré, responsable de la transformation numérique, Vice-présidente à la gouvernance, à l'administration et à la performance se joint à la séance.

6.3 SUIVI – PROJET GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

M^{me} Brigitte Boulianne fait une brève mise en contexte sur le projet de gestion électronique des documents.

Elle cède ensuite la parole à M^{me} Candré, qui partage une présentation aux membres et s'arrête sur les faits saillants du projet, la solution retenue et l'échéancier visé.

Délibérations :



M^{me} Candré quitte la séance.

7. RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA SPN AU CA DE LA SFP POINTE-NOIRE

Sans objet



M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la rencontre par vidéoconférence.

8. VICE-PRÉSIDENTE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

8.1 ISUARSIVIK – UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'ENVELOPPE

M. Desrochers parle brièvement de l'évolution du projet de construction du nouveau Centre régional de rétablissement Isuarsivik et met en contexte les membres concernant la recommandation d'octroi d'une aide financière. Les membres prennent la décision suivante :

**Centre régional de rétablissement Isuarsivik :
utilisation d'une partie de l'enveloppe de 1,5 M\$**
(Résolution 349-S74)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord a comme mission de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire nordique, dont la réalisation d'infrastructures stratégiques en concertation avec les représentants locaux;

ATTENDU QUE la réalisation du projet du nouveau Centre régional de rétablissement Isuarsivik (Centre) est une action du *Plan d'action nordique 2020-2023* intégrée au *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022* (PAGDSCPNI 17-22);

ATTENDU QUE le projet de nouveau Centre est une infrastructure stratégique qui améliorera les services de santé des Inuits;

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord s'est vu allouer par le gouvernement 1,5 M\$ pour la réalisation d'études préalables à la construction du Centre et pour assurer la coordination du projet;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société du Plan Nord a autorisé une première utilisation d'un montant maximal total de 500 000 \$ à partir de l'enveloppe de 1,5 M\$ pour la réalisation des études et analyses nécessaires à la conception préalable à la construction (174-S38 SPN);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société du Plan Nord a autorisé une seconde utilisation composée d'un montant maximal total de 200 000 \$ pour la réalisation d'activités de contrôle de la qualité en chantier et certains tests de mise en service pendant et après la construction du Centre et d'un montant maximal de 400 000 \$ pour financer la surveillance accrue pendant les travaux de construction à partir de l'enveloppe de 1,5 M\$ (262-S54 SPN);

ATTENDU QU'Isuarsivik a besoin de réaliser des études et expertises additionnelles pendant et après la construction du Centre au coût maximal de 150 000 \$, pour la réalisation d'aménagements extérieurs qui amélioreront la qualité des services thérapeutiques et pour la réalisation de documents relatifs à l'exploitation et à la maintenance du bâtiment pour assurer la mise en place de mesures visant à éviter la dégradation des infrastructures et assurer la sécurité des personnes;

ATTENDU QU'un montant de 400 000 \$ est encore disponible dans l'enveloppe de 1,5 M\$ au Fonds du Plan Nord pour financer ces études et expertises additionnelles;

ATTENDU QUE l'article 43 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* prévoit que, pour engager la Société, les actes ou documents doivent être signés par le président-directeur général ou le président du conseil d'administration, sous réserve de l'adoption d'un règlement de délégation;

ATTENDU QUE les sommes totales en cause excèdent les pouvoirs délégués dans le *Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits de la Société du Plan Nord* et qu'en vertu de l'article 1 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*, le conseil d'administration est imputable des décisions de la Société auprès du gouvernement;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière d'un maximum de 150 000 \$ au Centre régional de rétablissement Isuarsivik pour contribuer au financement d'études et expertises additionnelles nécessaires pendant et après la construction du Centre;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à cette aide financière.

M. Desrochers quitte la rencontre.

9. DIVERS

Un point est ajouté en divers : Forum Science Environnement. M. Beauchesne mentionne que les membres du conseil d'administration recevront une invitation pour participer à un forum virtuel qui a pour thème « Le Québec nordique ». Ce forum organisé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en collaboration avec la Société du Plan Nord aura lieu les 29 et 30 novembre 2022.

10. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Le huis clos se déroule en présence du président-directeur général. Il débute à 10 h 45 et se termine à 11 h 30. Il n'y a pas eu de partie sans la présence du président-directeur général.

11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 15 DÉCEMBRE 2022

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 15 décembre 2022.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 11 h 30.



Présidente du conseil



Secrétaire

**PROCÈS-VERBAL DE LA 75^E SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**

tenue en présentiel à Québec le 15 décembre 2022, sur convocation de la secrétaire.

PRÉSENT(E)S :

M^{me} Élisabeth Blais, présidente
M. Patrick Beauchesne, président-directeur général
M^{me} Josée Bélanger
M. Gilles Couture
M^{me} Patricia Huet
M^{me} Johanne Jean

M. Réal Laporte
M^{me} Hélène Lauzon (par vidéoconférence)
M^{me} Michèle Perron
M. Robert Prévost
M. Sylvain Ross

Également présentes :

M^{me} Brigitte Boulianne, secrétaire
M^{me} Audray Cloutier, secrétaire adjointe (par vidéoconférence)

INVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD :

M. Étienne Cassista, directeur, Direction de l'administration, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance
M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Jocelyn Douhéret, directeur du Bureau de commercialisation, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Martin Vachon, coordonnateur du Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques

Les membres étant présents en nombre suffisant pour atteindre le quorum, la séance ordinaire est déclarée régulièrement constituée et débute vers 9 h 35. M^{me} Élisabeth Blais remercie les membres pour leur participation.

La séance a été précédée d'une rencontre avec la ministre responsable de la Société du Plan Nord, madame Maïté Blanchette Vézina.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

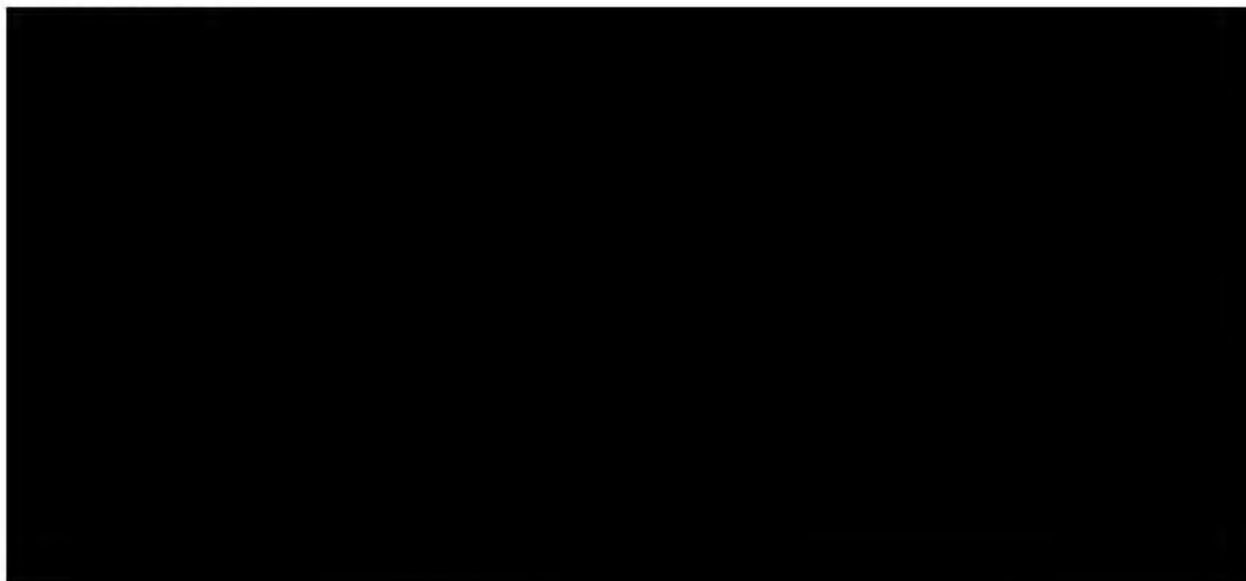
Les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du projet d'ordre du jour avec l'avis de convocation. La présidente mentionne que les points 8.1 et 8.2, portant respectivement sur le Plan stratégique 2023-2028 et le Plan d'exploitation 2023-2024, seront des points d'information et non des points de décisions. Elle propose également que tous les points de décisions soient traités en priorité.

Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après les modifications soulevées par la présidente.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les membres du conseil d'administration ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour de consentement à l'intérieur même de la copie du projet d'ordre du jour reçue avec l'avis de convocation. Avant son adoption, la présidente demande aux membres s'ils ont des questions.

Délibérations :



Sur proposition dûment formulée, l'ordre du jour de consentement est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

M. Gilles Couture n'a pas eu accès au document lié au point 2.9 de l'ordre du jour de consentement portant sur la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire.

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Aucun intérêt n'est déclaré.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE), M^{me} Michèle Perron, fait rapport aux membres du conseil d'administration de travaux du comité ayant eu lieu le 24 novembre 2022.

4.1 ORIENTATIONS POUR LA RENCONTRE SUR LE TERRITOIRE NORDIQUE

D'emblée, M^{me} Perron mentionne que son rapport portera spécifiquement sur les orientations pour la rencontre sur le territoire nordique. Elle liste les orientations recommandées par le CGE. Elle mentionne que la prochaine rencontre sur le territoire sera une reprise de celle annulée en septembre 2022.

Délibérations :



Orientations portant sur les rencontres du conseil d'administration sur le territoire nordique (Résolution 350-S75)

ATTENDU QUE l'article 8 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* adopté par le conseil d'administration (résolutions 02-S01 et 88-S22) et modifié (résolutions 113-S26, 241-S50 et 338-S73), prévoit que le conseil d'administration tient au moins six séances par année et que l'une de ces séances est tenue sur le territoire nordique;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a adopté la *Directive sur la tenue des séances du conseil d'administration sur le territoire (Directive)* en octobre 2019 (résolution 29-CGERH);

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration souhaitent prévoir la possibilité d'ajouter des activités optionnelles dans la planification des rencontres;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MODIFIER la Directive sur la tenue des séances du conseil d'administration sur le territoire afin d'y inclure les éléments suivants :

- Cibler un endroit par rencontre plutôt qu'une vaste région;
- Produire et mettre à jour annuellement une programmation pluriannuelle des endroits à visiter;
- Tenir la rencontre en septembre;
- Restreindre la durée de la séance du conseil d'administration à quelques heures et la planifier à la fin du séjour;
- Intégrer les mesures de mitigation en cas de sinistre;
- Bonifier la prise en compte du développement durable dans l'organisation de la rencontre, notamment dans la compensation des gaz à effet de serres;
- Prévoir la possibilité d'ajouter des activités optionnelles dans la planification des rencontres.

5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le rapport du comité des ressources humaines est reporté à la prochaine séance.

M. Étienne Cassista, directeur, Direction de l'administration, Vice-présidence à la gouvernance, à l'administration et à la performance, se joint à la séance par vidéoconférence.

6. RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

La présidente du comité d'audit (CAUDIT), M^{me} Johanne Jean, fait rapport aux membres du conseil d'administration des travaux du comité ayant eu lieu le 14 décembre 2022.

6.1 APPROBATION DU BUDGET 2023-2024 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PLURIANNUELLES 2024-2025 À 2027-2028

M^{me} Jean, appuyée de M. Cassista, présente de manière concise le budget 2023-2024 proposé, en s'arrêtant sur les principaux éléments. Ils répondent aux questions des membres. On aborde ensuite le dossier des prévisions budgétaires pluriannuelles.

Délibérations :

Budget 2023-2024 et prévisions budgétaires pluriannuelles 2024-2025 à 2027-2028
(Résolution 351-S75)

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord est un organisme autre que budgétaire assujéti à la *Loi sur l'administration financière* en vertu du paragraphe 2 de l'article 2 de cette Loi;

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 1 de l'article 45.3 de cette Loi, « le conseil d'administration doit, en fonction des orientations budgétaires pluriannuelles et, le cas échéant, des directives du ministre qui est responsable de cet organisme, adopter un budget annuel et des prévisions budgétaires pluriannuelles en fonction du nombre d'années visées par les orientations »;

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 2 de ce même article, la Société du Plan Nord doit transmettre son budget et ses prévisions budgétaires à sa ministre responsable selon les directives de cette dernière;

ATTENDU QUE l'article 45.4 de cette Loi prévoit que « chaque ministre s'assure que les budgets annuels et les prévisions budgétaires pluriannuelles des organismes autres que budgétaires dont il est responsable sont compatibles avec les orientations budgétaires pluriannuelles et, le cas échéant, ses directives »;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 45.6 de cette Loi, après le dépôt du budget des dépenses par le gouvernement, la Société pourrait être informée de modifications par sa ministre responsable et le conseil d'administration devra, si nécessaire, modifier le budget annuel et le transmettre à la ministre;

ATTENDU QUE les orientations budgétaires pluriannuelles pour les exercices financiers 2023-2024 à 2027-2028 ont été transmises à la Société du Plan Nord et que le budget 2023-2024 et les prévisions budgétaires 2024-2025 à 2027-2028 présentés s'y conforment;

ATTENDU QUE le 6^e paragraphe de l'article 32 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord* prévoit que le comité d'audit doit examiner et recommander au conseil d'administration le budget annuel et des prévisions budgétaires pluriannuelles;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget 2023-2024 de la Société du Plan Nord, tel que soumis et sujet aux modifications qui pourraient y être apportées par les mesures du budget 2023-2024 du Gouvernement du Québec;

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2024-2025 à 2027-2028 telles que soumises et sujettes aux modifications qui pourraient y être apportées par les mesures du budget 2023-2024 du gouvernement du Québec;

DE TRANSMETTRE le budget 2023-2024 et les prévisions budgétaires 2024-2025 à 2027-2028 à sa ministre responsable.

**7. VICE-PRÉSIDENTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX PARTENARIATS EN TERRITOIRE NORDIQUE
(POINT 9 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)**

M. Ian Morissette, vice-président, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la rencontre par vidéoconférence.

M. Jocelyn Douh  ret, directeur du Bureau de commercialisation, de la m  me vice-pr  sidence, se joint    la rencontre en personne.

7.1 RECONDUCTION DU PROGRAMME D'INCUBATEUR-ACC  L  RATEUR NORDIQUE (POINT 9.1 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

M. Douh  ret informe les membres sur le programme d'Incubateur-Acc  l  rateur Nordique et [REDACTED]
[REDACTED] Une somme de 7,5 M\$ est demand  e    la Soci  t  .

D  lib  rations :

[REDACTED]

Reconduction du programme d'Incubateur-Accélérateur Nordique
(Résolution 352-S75)

ATTENDU QUE l'Incubateur-Accélérateur Nordique présente des résultats probants depuis sa mise en œuvre à l'été 2021;

ATTENDU QUE le ministère du Tourisme souhaite poursuivre cette initiative dans le cadre d'une nouvelle entente;

ATTENDU QUE ce projet hors programme contribue au futur plan stratégique 2023-2028, notamment à l'objectif 1.1 « Renforcer les liens entre la Société et les parties prenantes au développement nordique »;

ATTENDU QU'il est prévu que le décaissement s'effectue avant le 31 mars 2023 et que les sommes requises sont disponibles;

ATTENDU QUE l'article 43 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* prévoit que, pour engager la Société, les actes ou documents doivent être signés par le président-directeur général ou le président du conseil d'administration, sous réserve de l'adoption d'un règlement de délégation;

ATTENDU QUE les sommes totales en cause excèdent les pouvoirs délégués dans le *Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits de la Société du Plan Nord* et qu'en vertu de l'article 1 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*, le conseil d'administration est imputable des décisions de la Société auprès du gouvernement;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière d'un maximum de 7,5 M\$ au ministère du Tourisme pour contribuer au financement de la poursuite de l'Incubateur-Accélérateur Nordique pour la période 2023-2026, conditionnellement à ce que celui-ci dispose des approbations requises pour contribuer au projet à hauteur de 7,5 millions \$;

D'AUTORISER le président-directeur général de la Société du Plan Nord à signer, pour et au nom de cette dernière, une entente avec le ministère du Tourisme ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner effet à cette décision.

7.2 JOURNÉE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NORDIQUE 2022 – BILAN ET RAPPORT (POINT 9.2 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

M. Douhéret quitte la séance.

M. Martin Vachon, coordonnateur du Pôle d'expertise en développement durable, Vice-présidence au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, se joint à la rencontre par vidéoconférence.

7.3 NOMINATION À L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES (POINT 9.3 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

M. Martin Vachon présente aux membres deux dossiers en lien avec la composition de l'Assemblée des partenaires. Le premier dossier porte sur la représentation de la Société Makivik.

Délibérations :



Assemblée des partenaires – Représentativité de la Société Makivik et modification à venir au règlement

(Résolution 353-S75)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du *Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires* (Règlement) a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QU'historiquement le conseil d'administration de la Société du Plan Nord a privilégié la nomination de représentants élus des Nations autochtones à l'Assemblée des partenaires de manière à conserver un niveau décisionnel élevé lors des rencontres de l'Assemblée;

ATTENDU QUE le Règlement ne précise pas suffisamment les conditions à rencontrer pour être élu membre représentant une nation autochtone et qu'il y a lieu de le modifier;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE MANDATER le secrétaire de l'Assemblée des partenaires d'informer la Société Makivik de la décision;

DE MANDATER le secrétaire de l'Assemblée des partenaires d'informer la Société Makivik que cet employé sera le bienvenu aux rencontres de l'Assemblée des partenaires à titre d'observateur pour la nation inuite;

DE MANDATER le président-directeur général de la Société du Plan Nord de proposer une modification au *Règlement de l'Assemblée des partenaires* précisant les prérequis à la nomination des membres représentants des nations autochtones.

Le second dossier vise le remplacement de M. Yves Montigny, ancien maire de la Ville de Baie-Comeau, à titre de membre représentant la région de la Côte-Nord.

Délibérations :

M. Vachon présente aux membres les deux candidatures soumises pour ce remplacement : M. Marcel Furlong, préfet de la MRC de Manicouagan, et M. Alain Thibault, préfet de la MRC de Sept-Rivières et maire de la ville de Port-Cartier.

Nomination de Marcel Furlong à l'Assemblée des partenaires

(Résolution 354-S75)

ATTENDU QUE, par l'article 51 de la *Loi sur la Société du Plan Nord*, est instituée l'Assemblée des partenaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 52 de cette Loi, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, de la Baie-James-Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité;

ATTENDU QUE l'article 55 de cette Loi prévoit que les autres règles relatives à la nomination des membres sont établies par règlement par la Société du Plan Nord et que la Société s'est dotée d'un tel règlement;

ATTENDU QUE la plus récente version du Règlement sur la nomination des membres et le fonctionnement de l'Assemblée des partenaires a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2017 (résolution 106-S26) puis modifiée en mai 2019 (résolution 221-S46) et en décembre 2021 (résolution 311-S68);

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit que la Société du Plan Nord nomme les membres et les organisations représentées à l'Assemblée des partenaires sur la recommandation du président-directeur général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Marcel Furlong, préfet de la MRC de Manicouagan, membre représentant la région Côte-Nord à l'Assemblée des partenaires, en remplacement de monsieur Yves Montigny.

M. Beauchesne mentionne que l'article 52 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* n'est pas explicite sur la notion d'« élus », mais qu'il est tout de même fait mention de la notion de « représentativité ». M^{me} Boulianne mentionne que ce sera précisé au Règlement. M. Vachon indique que la précision avait déjà été apportée pour la Nation innue, pour laquelle il est prévu au Règlement que le représentant soit un chef ou un vice-chef.

M. Morissette et M. Vachon quittent la rencontre.

7.4 CONSERVATION DU TERRITOIRE NORDIQUE (POINT 9.4 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

Sans objet.

La séance est interrompue pour une pause de 5 minutes.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (POINT 7 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

Le rapport de M. Beauchesne porte sur les éléments suivants :

- Différentes rencontres et présentations;
- Un mot sur les dossiers suivants :
 - Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire;
 - Grande Alliance;
- Préparation du prochain Plan d'action nordique;
- Nouvelles données sur les programmes ajoutées au tableau de bord;
- Consultation des ministères et organismes sur le prochain plan stratégique.

Délibérations :



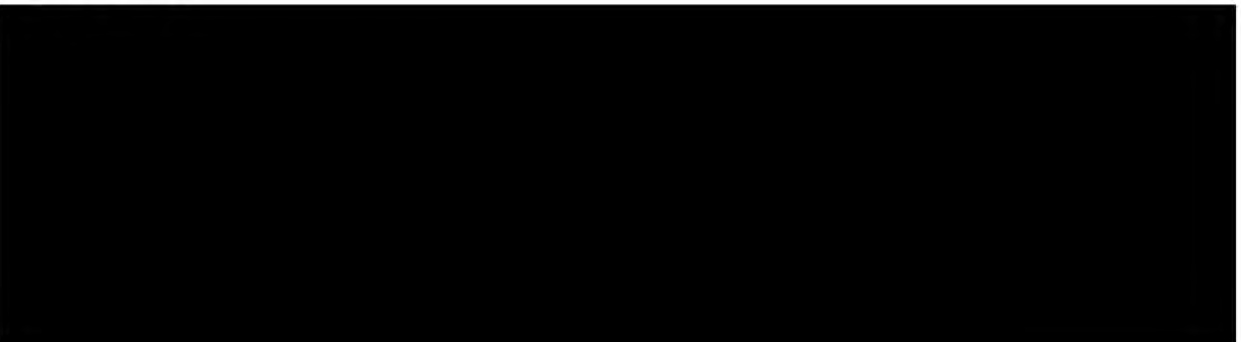
M. Sébastien Desrochers, vice-président, Vice-présidence aux infrastructures et aux investissements stratégiques, se joint à la rencontre par vidéoconférence.

9. VICE-PRÉSIDENTE AUX INFRASTRUCTURES ET AUX INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES (POINT 10 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

9.1 CENTRE DE TRANSBORDEMENT DE MATAGAMI (POINT 10.1 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

M. Desrochers débute en mentionnant que le dossier du Centre de transbordement de Matagami est présenté pour information et qu'un dossier pour décision pourrait être présenté prochainement au conseil d'administration. Il poursuit en contextualisant le projet.

Délibérations :



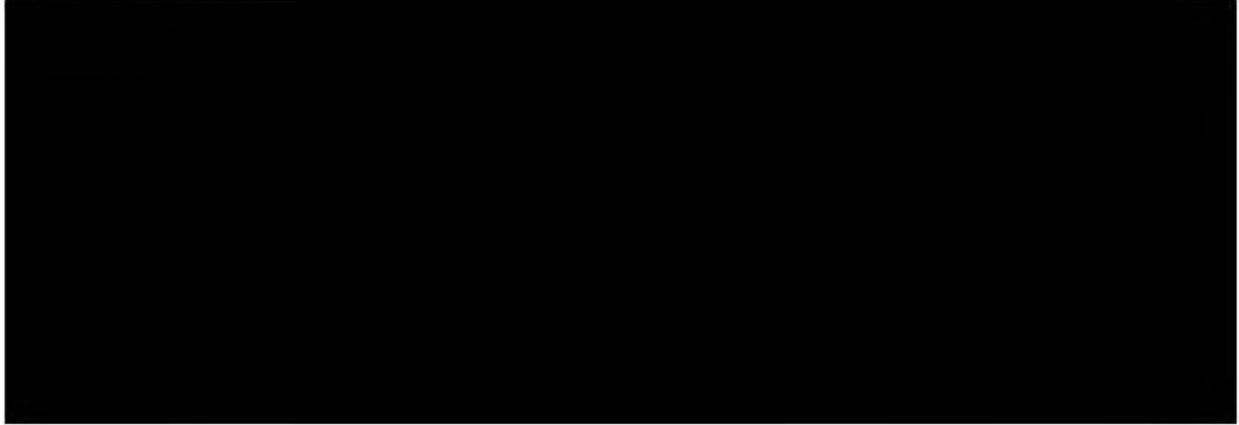
M. Desrochers quitte la séance.

10. VICE-PRÉSIDENCE À LA GOUVERNANCE, À L'ADMINISTRATION ET À LA PERFORMANCE (POINT 8 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

10.1 PLAN STRATÉGIQUE 2023-2028 (POINT 8.1 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

La présidente mentionne que les décisions sur les dossiers du plan stratégique et du plan d'exploitation sont reportées considérant que le groupe de travail du conseil d'administration sur le plan stratégique souhaite se réunir en janvier 2023.

Délibérations :



10.2 PLAN D'EXPLOITATION 2023-2024 (POINT 8.2 DU PROJET D'ORDRE DU JOUR)

M. Beauchesne mentionne que le projet de plan d'exploitation sera également regardé par le groupe de travail sur le plan stratégique en janvier 2023. Il ajoute que les deux plans, stratégique et d'exploitation, devront être déposés en même temps à la ministre pour approbation par le Conseil des ministres.

Délibérations :



11. DIVERS

M^{me} Boulianne fournit aux membres des informations sur le remboursement des frais de déplacement. Elle précise notamment que lorsqu'un membre demande un montant forfaitaire, les factures ne sont pas requises. Elle ajoute toutefois que les factures seront requises pour un remboursement complet des dépenses qui pourraient excéder le montant forfaitaire. Les formulaires ont été revus en ce sens.

M^{me} Johanne Jean quitte la séance au cours du huis clos, vers 12 h 45.

12. HUIS CLOS

La séance se poursuit à huis clos conformément à l'article 19 du *Règlement sur la gouvernance et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société du Plan Nord*. Le huis clos se déroule en présence du président-directeur général. Il débute à 12 h 22 et se termine à 13 h 15. Il n'y a pas eu de partie sans la présence du président-directeur général.

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 9 FÉVRIER 2023

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se déroulera le jeudi 9 février 2023.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 13 h 15



Présidente du conseil



Secrétaire